



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 27 juin 2024

Publié le : 10/07/2024

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole et sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU de la question n° 4 à la question n° 15 incluses.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58.

La séance est ouverte à 18h04 et levée à 21h53

Étaient présents : **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 16), M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n° 16), Mme Pascale BILLEREY (à compter de la question n° 6), M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 6), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 18), M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER (à compter de la question n° 6), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 16), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 15), M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n° 33), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 6), Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 4), Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question n° 4 incluse et à compter de la question n° 16), Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagny :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à compter de la question n° 17 et jusqu'à la question n° 46 incluse), **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à compter de la question n° 5), **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n° 30 incluse), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD (jusqu'à la question n° 46 incluse), **Velesmes-Essarts :** Mme Géraldine LAMBLA, suppléante, **Vieilley :** M. Franck RACLOT

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Besançon :** Mme Anne BENEDETTO, Mme Claudine CAULET, M. Cyril DEVESA, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, M. Jean-Hugues ROUX, M. André TERZO, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT,

Montfaucon : M. Pierre CONTOZ, **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER, **Torpes** : M. Denis JACQUIN, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN, **Vorges-Les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Secrétaire de séance : Mme Juliette SORLIN

Procurations de vote : **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n° 47), M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Pascale BILLEREY à M. Gilles SPICHER (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Claudine CAULET à Mme Françoise PRESSE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Juliette SORLIN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 17 incluse), M. Cyril DEVESA à Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Olivier GRIMAITRE à M. Frank LAIDIE, Mme Valérie HALLER à M. Benoît CYPRIANI (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Fabienne BRAUCHLI (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 32 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 41), M. Christophe LIME à M. Eloy JARAMAGO, Mme Agnès MARTIN à Mme Karima ROCHDI, M. Saïd MECHAI à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 6), M. Yannick POUJET à Mme Frédérique BAEHR, M. Anthony POULIN à M. François BOUSSO, M. Jean-Hugues ROUX à M. Abdel GHEZALI, M. André TERZO à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 32), Mme Anne VIGNOT à M. Gabriel BAULIEU (à compter de la question n° 5 et jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Sylvie WANLIN à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 19), **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, **Dannemarie-Sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD à M. Jean-Marc BOUSSET, **Geneuille** : M. Patrick OUDOT à M. Jean-François MENESTRIER, **Gennes** : M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, **Mazerolles-Le-Salin** : M. Daniel PARIS à M. Emile BOURGEOIS, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question n° 16 incluse et à compter de la question n° 47), **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY à Marie-Jeanne BERNABEU, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN à M. Daniel HUOT (à compter de la question n° 31), **Vorges-Les-Pins** : Mme Maryse VIPREY à Philippe SIMONIN

Délibération n°2024/2024.00209

Rapport n°33 - Rapport sur la situation de Grand Besançon Métropole en matière de développement durable en 2023

Rapport sur la situation de Grand Besançon Métropole en matière de développement durable en 2023

Rapporteur : M. Franck RACLOT, Conseiller Communautaire Délégué

	Date	Avis
Commission n°4	30/05/2024	Favorable
Bureau	13/06/2024	Favorable

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

L'article L. 2311-1-1 du Code général des collectivités territoriales impose aux établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants la présentation, préalablement aux débats sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation en matière de développement durable. Le présent rapport concerne le rapport de développement durable 2023 de Grand Besançon Métropole.

L'article L. 2311-1-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) impose aux établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants la présentation, préalablement aux débats sur le projet de budget, d'un « rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de l'EPCI, les politiques menées sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation et à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies ».

Le CGCT indique également au même article que le rapport « précise le programme d'actions mis en place pour assurer la réduction de la consommation d'énergie des bâtiments ou des parties de bâtiment à usage tertiaire dont la collectivité territoriale est propriétaire, dans un objectif de respect des obligations prévues à l'article L. 174-1 du code de la construction et de l'habitation ». Il s'agit d'une nouvelle obligation entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Le rapport de développement durable (RDD) de Grand Besançon Métropole présenté ici porte sur l'année 2023. Les domaines suivants y sont abordés et correspondent aux cinq thématiques de développement durable figurant dans le Code de l'environnement :

- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la transition vers une économie circulaire.

Les éléments sur les économies d'énergie des bâtiments ou des parties de bâtiment à usage tertiaire dont la collectivité territoriale est propriétaire, figurent dans le RDD au point 1.5 « Améliorer les performances énergétiques de Grand Besançon Métropole ».

Le RDD est présenté au regard des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Organisation des Nations Unies (ONU). En 2023, GBM, à travers ses 36 objectifs locaux de développement durable, s'inscrit dans tous les ODD de l'ONU hormis celui relatif aux mers et océans, et dans 42 des 169 sous-ODD (dont un certain nombre concerne uniquement les pays en développement) :

ODD 1 : pas de pauvreté	cible 1.3	Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient
	cible 1.4	Donner un accès aux mêmes droits aux ressources économiques et un accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété
ODD 2 : faim "zéro"	cible 2.1	Éliminer la faim, accès de tous à une nourriture saine, nutritive et suffisante
	cible 2.4	assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols
ODD 3 : bonne santé et bien-être	cible 3.4	Réduire d'un tiers les maladies non transmissibles (cancer, diabète...) et les addictions ; promouvoir la santé mentale et le bien-être
	cible 3.9	Réduire le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et la contamination de l'air, de l'eau et du sol
ODD 4 : éducation de qualité	cible 4.5	Éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle
	cible 4.4	d'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat
	cible 4.7	Faire acquérir des connaissances et des compétences aux élèves pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables (...) et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable
ODD 5 : Egalité entre les sexes	cible 5.1	Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles
ODD 6 : eau propre et assainissement	cible 6.3	Améliorer la qualité de l'eau (pollution, déchets, produits chimiques...) et diminuer de moitié la proportion d'eaux usées non traitées
	cible 6.6	Protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs
ODD 7 : énergie propre et d'un coût abordable	cible 7.1	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
	cible 7.2	Augmenter la part des ENR dans le bouquet énergétique mondial
	cible 7.3	Multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique

ODD 8 : travail décent et croissance économique	cible 8.4	Améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production
	cible 8.5	Parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et tous les hommes un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale
	cible 8.6	Réduire la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation
	cible 8.9	Élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux
ODD 9 : industrie, innovation et infrastructure	cible 9.1	Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain
	cible 9.4	Moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies propres et respectueuses de l'environnement
ODD 10 : inégalités réduites	cible 10.2	Autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre
	cible 10.3	Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires
ODD 11 : villes et communautés durables	cible 11.2	Assurer l'accès à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable
	cible 11.3	Renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables
	cible 11.4	Redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial
	cible 11.6	Réduire l'impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion des déchets
	cible 11.7	D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs
ODD 12 : consommation et production responsables	cible 12.2	Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
	cible 12.4	Instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie et réduire leur déversement dans l'air, l'eau et les sols
	cible 12.5	Réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation
	cible 12.7	Promouvoir des marchés publics responsables

	cible 12.8	Avoir les informations et la connaissance nécessaire au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature
ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	cible 13.2	Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales
	cible 13.3	Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide
ODD 15 : vie terrestre	cible 15.1	Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes
	cible 15.5	Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité, protéger les espèces menacées et prévenir l'extinction
	cible 15.8	Prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires
	cible 15.9	Intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté
ODD 16 : paix, justice et institutions efficaces	cible 16.6	Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
	cible 16.7	Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions
ODD 17 : partenariat pour la réalisation des objectifs	cible 17.17	Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats publics privés et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière

L'une des actions présentées dans rapport de développement durable de Grand Besançon Métropole est le bilan 2023 du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER), adopté par GBM et la Ville de Besançon en 2021.

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport de développement durable 2023 de Grand Besançon Métropole, annexé au rapport.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Mme Juliette SORLIN
Conseillère Communautaire

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

RAPPORT ANNUEL
**DÉVELOPPEMENT
DURABLE**
2023



LES 5 FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DÉFINIES PAR LA FRANCE

Changement climatique

Biodiversité et ressources naturelles

Cohésion sociale et solidarité

Épanouissement des êtres humains

Consommation et production responsable / économie circulaire

SOMMAIRE

Édito.....	p. 3
Comment aborder le rapport développement durable	p. 4
Les objectifs de développement durable (ODD) et les cibles de l'Organisation des Nations Unies mobilisés par Grand Besançon Métropole.....	p. 6

CHANGEMENT CLIMATIQUE..... p. 8 à 35

- 1.1 Adapter la stratégie de Grand Besançon Métropole face au changement climatique
- 1.2 Déployer des mesures d'adaptation au changement climatique
- 1.3 Agir ensemble pour le climat
- 1.4 Sensibiliser à la lutte contre le changement climatique
- 1.5 Améliorer les performances énergétiques de GBM
- 1.6 Accompagner les communes dans la réduction de leur consommation énergétique
- 1.7 Développer les énergies renouvelables
- 1.8 Promouvoir un habitat énergétiquement performant
- 1.9 Mobiliser les habitants dans la réduction de leur consommation énergétique
- 1.10 Mobiliser les professionnels de la rénovation énergétique du bâtiment
- 1.11 Favoriser l'utilisation des transports en commun et des modes doux
- 1.12 Engager Grand Besançon Métropole à être exemplaire dans ses déplacements
- 1.13 Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public
- 1.14 Surveiller la qualité de l'air extérieur

BIODIVERSITÉ, MILIEUX NATURELS ET RESSOURCES p. 36 à 45

- 2.1 Préserver les espaces naturels et la biodiversité
- 2.2 Lutter contre les espèces exotiques envahissantes et les espèces non désirables
- 2.3 Protéger la ressource en eau
- 2.4 Sensibiliser le public à la protection de l'environnement
- 2.5 Aménager le territoire en intégrant le développement durable

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ p. 46 à 55

- 3.1 Faciliter l'insertion et l'accès à l'emploi
- 3.2 Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes
- 3.3 Engager Grand Besançon Métropole à être exemplaire dans la diversité
- 3.4 Contribuer au développement des quartiers politiques de la ville
- 3.5 Favoriser la solidarité territoriale

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS p. 56 à 63

- 4.1 Un enseignement artistique pour tous
- 4.2 Rendre la culture accessible aux publics éloignés
- 4.3 Développer la pratique sportive
- 4.4 Favoriser le développement d'un tourisme durable

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES / ÉCONOMIE CIRCULAIRE p. 64 à 79

- 5.1 Pour une agriculture durable de proximité et la consommation de produits locaux
- 5.2 Agir ensemble pour une agriculture locale et une alimentation saine et accessible au plus grand nombre
- 5.3 Inciter à la réduction des déchets
- 5.4 Valoriser la matière organique issue des déchets
- 5.5 Faciliter le tri et le recyclage des déchets
- 5.6 Promouvoir le réemploi
- 5.7 Pour une consommation numérique responsable
- 5.8 Pour des achats et marchés publics socialement et écologiquement responsables

Coordination et rédaction :
Service Environnement, hormis
partie 5.8 par le Service Achats
Mise en page : JPM Partner
Photographies : Eric CHATELAIN,
Jean-Charles SEXE, services et
directions de Grand Besançon
Métropole, Direction de la
Communication
Mai 2024



ÉDITO

Le changement vers une société mieux adaptée à son environnement est possible et nécessaire. Nous connaissons les solutions et Grand Besançon Métropole les met en œuvre au quotidien dans l'ensemble de ses politiques locales.

Pour la préservation du cycle de l'eau : toute intervention importante sur une place ou une rue prévoit d'ouvrir un chemin à l'eau de pluie pour qu'elle puisse retrouver un passage vers la nappe d'eau souterraine qu'elle va recharger naturellement.

Pour la réduction des déchets : tous nos événements sportifs ou culturels sont organisés avec une politique « zéro déchet ». Et tous les déchets qui à ce jour sont encore produits, sont triés, recyclés, réemployés ou utilisés comme combustible pour notre réseau de chaleur.

Pour la préservation de la biodiversité, le stockage du carbone et le bien-être des habitants, nous végétalisons l'espace public : les quartiers sont retravaillés, en concertation avec les habitants, pour accueillir le vivant et des lieux de rencontre agréables en toute saison.

Pour une consommation responsable : la ville de Besançon et Grand Besançon Métropole réalisent leurs achats et commandes selon une grille de critères sociaux, écologiques et de proximité.

Pour la santé et la qualité de l'air : les piétons et vélos retrouvent une place sur toutes les voiries où il y a des interventions de réseaux souterrains (eau, assainissement, télécommunication, énergie).

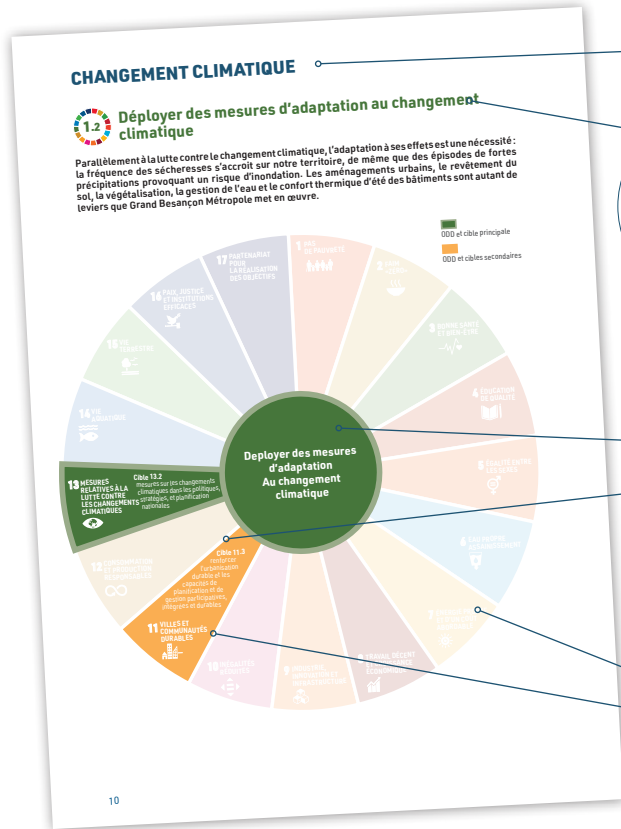
Le choix est large et diversifié lorsqu'on souhaite se mettre en action vers la transition !

Ce rapport annuel de développement durable expose un panel des actions menées en ce sens sur le territoire en 2023 : adaptation et lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, cohésion sociale et solidarité des territoires et entre les générations, consommation et production responsables, santé et bien-être.

Anne VIGNOT
Maire de Besançon,
Présidente de Grand Besançon
Métropole

Lorine GAGLILOLO
Vice-Présidente de Grand Besançon
Métropole, chargée de l'Environnement,
de l'Énergie, et du Développement
durable

COMMENT ABORDER LE RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023 DE GRAND BESANÇON MÉTROPOLÉ (GBM) ?



INTITULÉ DE LA FINALITÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (DÉFINI PAR LA FRANCE) PERMETTANT DE CLASSER NOS OBJECTIFS

OBJECTIF LOCAL DE GRAND BESANÇON MÉTROPOLÉ

L'OBJECTIF DE GBM EST RELIÉ À UN OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD) PRINCIPAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET À UNE CIBLE

L'OBJECTIF DE GRAND BESANÇON MÉTROPOLÉ MOBILISE D'AUTRES ODD (ODD ET CIBLES SECONDAIRES)

Lutter contre les îlots de chaleur

En 2023, afin de lutter contre les îlots de chaleur et permettre une meilleure circulation de l'eau dans le sol, GBM a réalisé plusieurs projets de désimperméabilisation des sols et de végétalisation (16 779 m² désimperméabilisés en 2023 au total, 13 428 m² plantés) :

- Place de la Bascule** : 2 700 m² désimperméabilisés ; 22 arbres ; infiltration des eaux de pluie dirigées vers les surfaces perméables.
- Rues Gambetta, Proudhon, République (= îlot République)** : 1 578 m² désimperméabilisés (y compris espaces plantés) ; 1 242 m² de surfaces pavées à joints perméables ; 41 arbres, arbrisseaux et arbustes plantés et près de 1 400 vivaces.

Une cuve de stockage d'eaux pluviales enterrée d'une contenance de 10 m³ a été installée à l'angle

Gambetta-Granges. Elle servira pour le nettoyage des rues ou l'arrosage des végétaux.

Un système de dispersion des eaux pluviales de ruissellement a été mis au point pour imber la terre végétale des zones plantées lors des épisodes pluvieux et assurer ainsi un arrosage optimal et naturel des nouvelles plantations.

Un nouveau réseau d'eaux pluviales a par ailleurs été posé permettant de déconnecter du réseau unitaire les eaux pluviales des toitures donnant sur les rues ainsi que les eaux de voirie.

Objectif : éviter la saturation et le débordement du réseau par temps de pluie, et limiter le traitement d'eaux claires par la station d'épuration (et 2,3 à après).

Direction Grande Traversée

PERSPECTIVES Suite de l'aménagement de l'îlot République : réqualification de la rue Proudhon et fin de la construction du collecteur d'eaux pluviales sur la Rue de la République. Les mêmes objectifs que ceux de 2023 sont recherchés.

11

DES ACTIONS ONT ÉTÉ MISES EN PLACE EN 2023 AFIN D'ATTEINDRE L'OBJECTIF

PERSPECTIVES RENSEIGNÉES POUR L'OBJECTIF

CHANGEMENT CLIMATIQUE

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



En 2015, dans le cadre de son Programme de développement durable, l'ONU a adopté 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030, déclinés en 169 sous ODD ou cibles. Ces objectifs intègrent l'ensemble des enjeux du développement durable tels que la pauvreté, l'éducation, l'égalité des genres, la prospérité économique, la paix, l'agriculture, le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau etc. Les Etats membres s'engagent à œuvrer en ce sens d'ici 2030.

La notion de développement durable, définie en 1992 lors de la Conférence des Nations Unies à Rio, est un développement économique qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs, en préservant l'environnement et en corrigeant les inégalités sociales.

Les actions menées par la France s'inscrivent dans le cadre d'une feuille de route adoptée au niveau national en 2019 et dont les avancées sont mesurées tous les ans lors de points d'étapes.

La mobilisation de tous les acteurs, institutionnels, économiques, société civile etc. est nécessaire pour atteindre ces objectifs. La loi française prévoit notamment dans cette perspective que les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants présentent chaque année à leur assemblée délibérante, préalablement aux débats d'orientations budgétaires, un bilan de leurs politiques, orientations et programmes et de leur fonctionnement interne au regard des ODD de l'ONU.

En 2023, Grand Besançon Métropole s'est inscrite dans l'ensemble des ODD de l'ONU hormis celui relatif aux océans et mers, et dans 42 des 169 sous ODD ou cibles (dont un certain nombre concerne uniquement les pays en développement). Elle a mis en œuvre 36 objectifs locaux de développement durable, classés dans le présent rapport en cinq grandes thématiques :

- 1. La lutte contre le changement climatique**
- 2. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources**
- 2. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations**
- 3. L'épanouissement des êtres humains**
- 4. Une consommation et une production responsables/une économie circulaire.**

LES ODD ET LES CIBLES MOBILISÉES PAR GBM



ODD 1

- 1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale
- 1.4 Donner un accès aux mêmes droits aux ressources économiques et un accès aux services de base et à la propriété foncière



ODD 2

- 2.1 Éliminer la faim, accès de tous à une nourriture saine, nutritive et suffisante
- 2.4 Assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire, et mettre en œuvre pratiques agricoles résilientes



ODD 3

- 3.4 Réduire d'un tiers les maladies non transmissibles et les addictions ; promouvoir la santé mentale et le bien-être
- 3.9 Réduire les décès et maladies dus à des substances chimiques ainsi que la pollution de l'air, de l'eau et du sol



ODD 4

- 4.4 Augmenter le nombre de personnes disposant des compétences nécessaires à l'emploi
- 4.5 Éliminer les inégalités dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès à l'enseignement
- 4.7 Faire acquérir des connaissances et des compétences aux élèves pour promouvoir le développement durable



ODD 5

- 5.1 Mettre fin aux discriminations à l'égard des femmes et des filles



ODD 6

- 6.3 Améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, augmenter le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau
- 6.6 Protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau



ODD 7

- 7.1 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
- 7.2 Augmenter la part des EnR dans le bouquet énergétique mondial
- 7.3 Multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique



ODD 8

- 8.4 Améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production
- 8.5 Parvenir au plein emploi et garantir à tous, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent
- 8.6 Réduire la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation
- 8.9 Élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux



ODD 9

- 9.1 Infrastructure de qualité, durable et résiliente pour le développement économique et le bien-être
- 9.4 Infrastructure et industries durables, utilisation plus rationnelle des ressources



ODD 10

- 10.2 Autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration
- 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires



ODD 11

- 11.2 Assurer l'accès à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable
- 11.3 Renforcer l'urbanisation durable et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables
- 11.4 Protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial
- 11.6 Réduire l'impact négatif des villes par habitant notamment en accordant une attention particulière à la gestion des déchets
- 11.7 Assurer l'accès de tous à des espaces verts et des espaces publics sûrs



ODD 12

- 12.2 Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
- 12.4 Instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et des déchets et réduire leur déversement dans l'air, l'eau et les sols
- 12.5 Réduire la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation
- 12.7 Promouvoir des marchés publics responsables
- 12.8 Promouvoir les informations et la connaissance sur le développement durable et une vie en harmonie avec la nature



ODD 13

- 13.2 Mesures sur les changements climatiques dans les politiques, stratégies, et planification nationales
- 13.3 Education et sensibilisation en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation



ODD 14

Aucune cible de cet ODD n'est mobilisée par Grand Besançon Métropole qui concerne les océans et mers



ODD 15

- 15.1 Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce
- 15.5 Prendre des mesures pour réduire la dégradation du milieu naturel et mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité
- 15.8 Prendre des mesures contre les espèces exotiques envahissantes
- 15.9 Intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale et dans les mécanismes de développement



ODD 16

- 16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
- 16.7 Dynamisme, ouverture, participation et représentation dans la prise de décisions



ODD 17

- 17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats publics privés et les partenariats avec la société civile

CHANGEMENT CLIMATIQUE



Adapter la stratégie de Grand Besançon Métropole face au changement climatique

La prise en compte des enjeux du développement durable dans les politiques publiques passe par l'incorporation de mesures relatives au changement climatique dans les stratégies territoriales et les instruments de planification. A ce titre notamment, les Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET), prévus par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, sont des outils de planification stratégiques et opérationnels permettant aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique climat-air-énergie sur leur territoire.



Le Plan Climat Air Energie Territorial

À travers le programme d'actions de son projet de 3^e Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2021-2027, GBM réaffirme son engagement de devenir un Territoire à Energie POSitive (TEPOS), à l'horizon 2050. Le PCAET vise à diviser par deux les consommations énergétiques du territoire, à développer les énergies renouvelables et à adapter le territoire aux effets du changement climatique. Il vise également à limiter l'impact du changement climatique et de la rareté de certaines ressources, en préparant au mieux les habitants. L'idée est de « penser autrement afin de mieux préserver, mieux vivre et mieux produire ».

Service Environnement

Poursuite de la mise en œuvre du projet de Territoire « Action Grand Besançon »

En 2023, GBM a poursuivi la mise en œuvre de son projet de territoire « Action Grand Besançon », adopté en 2018 et actualisé en 2022 par le Conseil Communautaire. Feuille de route de l'action de GBM, le projet comprend pour mémoire quatre orientations : « Alliances, Cohésion, Transition, Effervescence » et 12 objectifs stratégiques comprenant 19 projets structurants.

Fin 2023, l'état d'avancement des actions liées au développement durable, soit 15 des 19 projets structurants, était le suivant :

- Projet Alimentaire Territorial : 39%
- Synergie Campus : 54%
- Continuum mobilité : un territoire d'interconnexion : 55%
- Coeur d'agglomération : 56%
- Territoire des proximités : 53%
- Habiter le Grand Besançon de demain : 72%
- Terre de solidarités : 69%
- Territoire des transitions : 71%
- Fabrique du Numérique : 50%
- Investissement pour la transition : 69%
- Mobilité pour tous : 67%
- Proximité, circulaire, sociale et solidaire : une diversification économique : 25%
- Haute Qualité Culturelle : 71%
- Grandes Heures Nature, l'outdoor dans un écrin naturel : 60%
- Destination écotouristique : 68%.

Direction Stratégie et Territoire

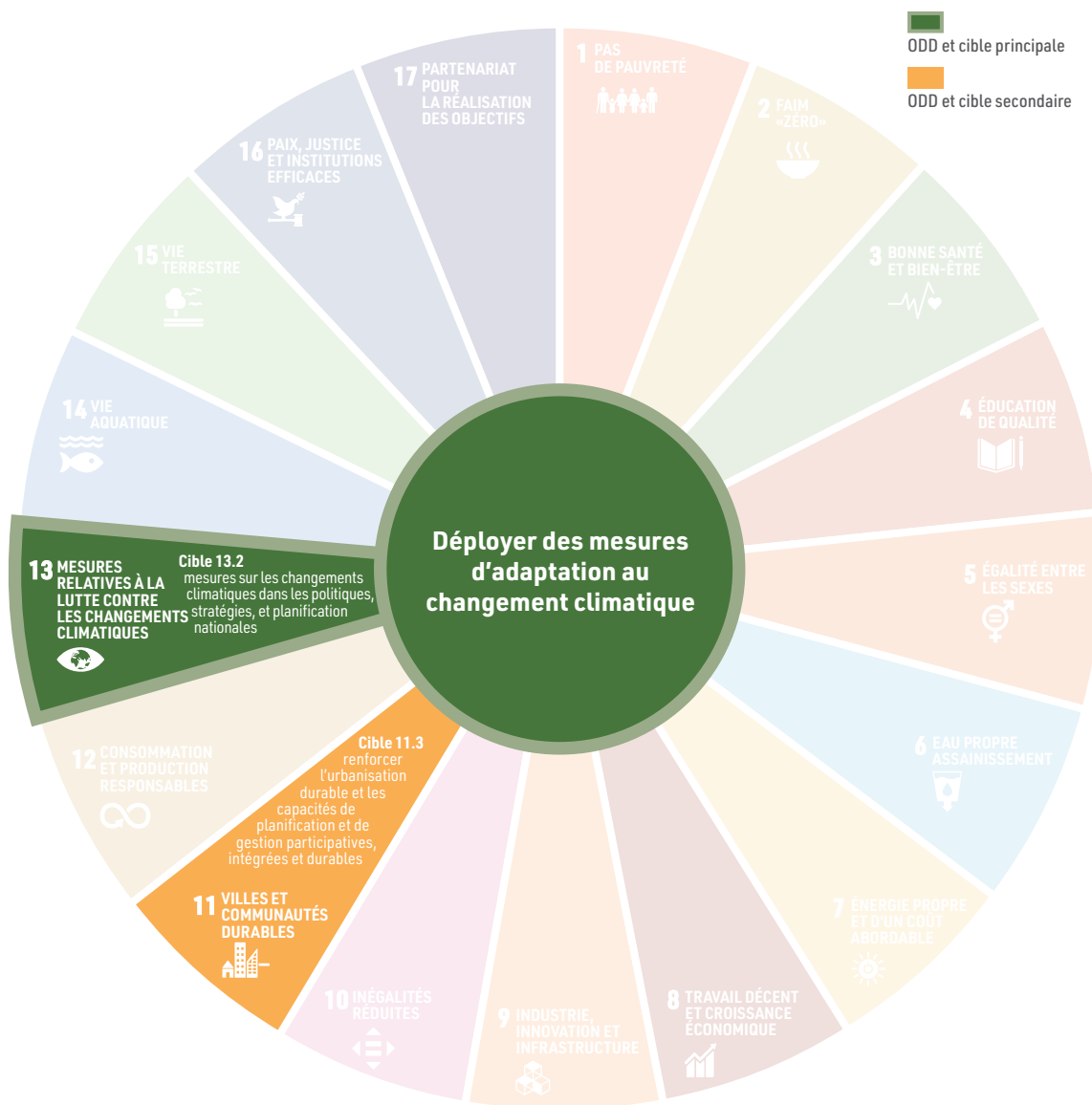


CHANGEMENT CLIMATIQUE



Déployer des mesures d'adaptation au changement climatique

Parallèlement à la lutte contre le changement climatique, l'adaptation à ses effets est une nécessité : la fréquence des sécheresses s'accroît sur notre territoire, de même que des épisodes de fortes précipitations provoquant un risque d'inondation. Les aménagements urbains, le revêtement du sol, la végétalisation, la gestion de l'eau et le confort thermique d'été des bâtiments sont autant de leviers que Grand Besançon Métropole met en oeuvre pour s'adapter au changement climatique.



Lutter contre les îlots de chaleur

En 2023, afin de lutter contre les îlots de chaleur et permettre une meilleure circulation de l'eau dans le sol, GBM a réalisé plusieurs projets de désimperméabilisation des sols et de végétalisation, à l'instar de :

- **la place de la Bascule** : 2 700 m² désimperméabilisés ; 22 arbres ; infiltration des eaux de pluie dirigées vers les surfaces perméables.
- **les rues Gambetta, Proudhon, République (« Îlot République »)** : 1 578 m² désimperméabilisés (y compris espaces plantés) ; 1 242 m² de surfaces pavées à joints perméables ; 41 arbres, arbrisseaux et arbustes plantés et près de 1 400 vivaces.



avant



Rue Gambetta

après

Une cuve de stockage d'eaux pluviales enterrée d'une contenance de 10 m³ a été installée à l'angle Gambetta-Granges. Elle servira pour le nettoyage des rues ou l'arrosage des végétaux.

Un système de dispersion des eaux pluviales de ruissellement a été mis au point pour imbiber la terre végétale des zones plantées lors des épisodes pluvieux et assurer ainsi un arrosage optimal et naturel des nouvelles plantations.

Un nouveau réseau d'eaux pluviales a par ailleurs été posé permettant de déconnecter du réseau unitaire les eaux pluviales des toitures donnant sur les rues ainsi que et les eaux de voirie. Objectif : éviter la saturation et le débordement du réseau par temps de pluie, et limiter le traitement d'eaux claires par la station d'épuration (cf 2.3 ci-après).

GBM a également pris en compte les enjeux de désimperméabilisation des sols et de végétalisation dans la réalisation des liaisons cyclables entre Franois et Chemaudin, et entre Vorges les Pins et Busy en 2023.

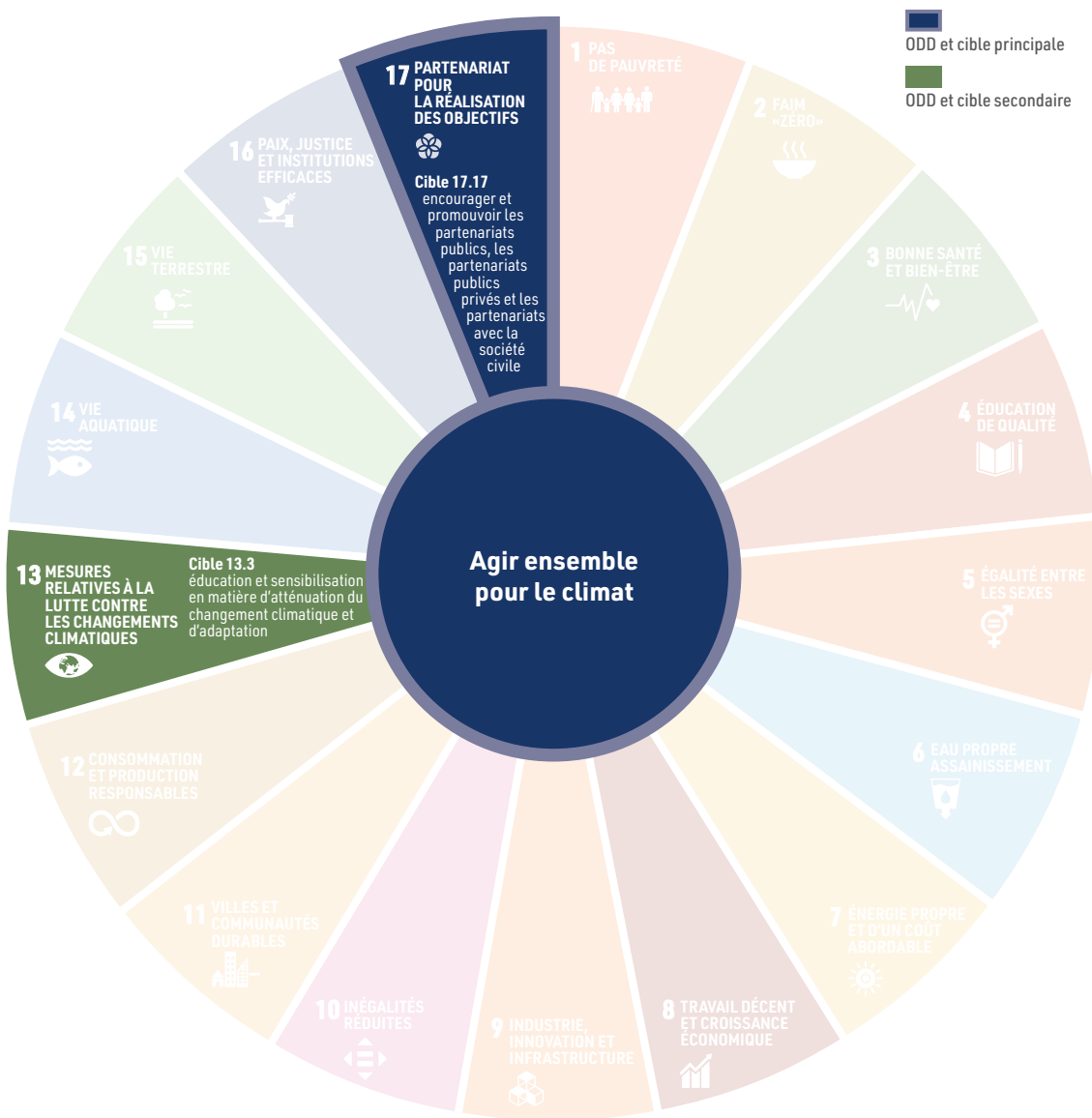
Direction Grands Travaux/ Direction Développement et Gestion des Infrastructures

> PERSPECTIVES Suite de l'aménagement de l'îlot République : requalification de la rue Proudhon et fin de la construction du collecteur d'eaux pluviales sur la rue de la République. Les mêmes objectifs que ceux de 2023 sont recherchés.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.3 Agir ensemble pour le climat

Grand Besançon Métropole favorise la mobilisation des divers acteurs de son territoire sur les enjeux climatiques, notamment à travers l'animation d'un Club Climat. En 2023, plusieurs animations ont eu lieu dans ce cadre et rassemblé des acteurs divers (associations, acteurs publics, entreprises, collectifs citoyens...).





**Club
Climat**
Unis pour agir !

Le Club Climat

Le Club Climat, créé fin 2020 par GBM, réunit des acteurs publics, des associations, des collectifs citoyens, des réseaux, des entreprises et organismes de différentes natures souhaitant contribuer, à leur échelle, aux objectifs de la stratégie Climat de GBM. Le club valorise les actions de ses membres, favorise l'émergence de nouvelles initiatives, et contribue à améliorer les pratiques grâce aux échanges d'informations et à la recherche des solutions en commun.

Fin 2023, le Club Climat comptait plus de 100 membres dont 25 communes. Début mai, l'assemblée plénière a réuni une quarantaine de participants. Au programme, une intervention sur le changement climatique par Michel MAGNY et Hervé RICHARD, chercheurs au laboratoire Chrono-environnement, le partage de la stratégie Climat de GBM en écho avec des actions des membres, des ateliers et de nombreux échanges.

Cette dynamique a été renforcée par l'animation de plusieurs rendez-vous initiés par GBM :

- 4 « *P'tits dèj du Club Climat* » co-organisés avec Energy Cities et le réseau régional des POTEs, les Pionniers Ordinaires de la Transition Ecologique, visant l'interconnaissance entre les membres, accueillis :
 - en mai par le collectif citoyen *A fond la Transition*,
 - en septembre par la Rodia, scène Musiques actuelles,
 - en octobre par le CROUS, suivi d'une visite du campus,
 - et en décembre au labo Chrono-environnement suivi d'un focus sur la dépollution de l'eau et de la présentation de l'ouvrage récent « Histoire du Climat dans les montagnes du Jura », avec une vingtaine de participants pour chaque 'Ptit dèj ».
- 2 « *Speed meetings* », montés avec RT2E, réseau régional de la transition écologique et énergétique et l'association La Fayette, en juin et novembre, avec respectivement une trentaine et une quarantaine de participants. Objectif : accélérer les projets de transition des entreprises et associations en fournissant des informations sur les accompagnements techniques et financiers existants (GBM, Ville de Besançon, Chambre de Métiers et de l'Artisanat BFC, Chambre de Commerce et d'Industrie Saône-Doubs, Agence Economique Régionale BFC, France Active Franche-Comté, la Banque Publique d'Investissement...).
- une « *Fresque du climat* » et une séance de co-développement, pour les membres du club, en juin.

En plus de la plateforme en ligne, de nouveaux outils de communication ont été développés dont un flyer de présentation du club, un logo pour que les membres puissent valoriser leurs propres évènements, ainsi que des portraits vidéos.

Service Environnement

CHANGEMENT CLIMATIQUE



Sensibiliser à la lutte contre le changement climatique

En tant qu'institution publique, Grand Besançon Métropole joue, par ses politiques, un rôle important en matière de développement durable. Elle s'attache également à sensibiliser les agents, les communes et le grand public aux enjeux du développement durable, et notamment au changement climatique.



Sensibilisation des agents

Le séminaire des encadrants 2023, consacré au thème des transitions, a permis de présenter, dans un format forum, des actions portées par les directions dans des domaines comme l'énergie, l'eau, la biodiversité... Des intervenants internes et externes ont également présenté différentes facettes de la transition écologique lors d'une table ronde et montré comment elle irrigue l'ensemble des activités des territoires.

Des « Fresques du Climat » ont été organisées pour les encadrants et pour les agents de plusieurs services de GBM et de la Ville : sur la base de cartes élaborées à partir des travaux du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat, cet outil, créé en 2015 par Cédric RINGENBACH, vise à sensibiliser à l'urgence d'agir face aux changements climatiques, en abordant la problématique des changements climatiques, leurs enjeux et leurs causes de façon pédagogique et collaborative.



Service Formation, Service Environnement, Service Communication interne

Accompagnement des communes

Dans le cadre du projet « Ma commune en transition », deux communes ont été accompagnées pour faire émerger des projets :

- Chalezeule, avec les habitants (mobilité douce et rues apaisées, gestion durable de la forêt, verger partagé)
- Montfaucon, avec la communauté éducative (enseignants, parents, personnels et élus) pour élaborer un projet de désimperméabilisation de la cour d'école.

GBM a par ailleurs cofinancé le festival du Climat organisé par la commune de Pirey afin de sensibiliser les jeunes et le grand public aux enjeux du changement climatique.

D'autres actions d'accompagnement des communes sont détaillées plus loin dans le rapport (appui des Conseillers en Energie partagé, aide à l'élaboration de projets alimentaires communaux).

Service Environnement

« Conversations Carbone »

GBM a développé le dispositif des « Conversations Carbone », méthode d'accompagnement au changement pour adopter un mode de vie plus sobre en carbone, avec le soutien jusqu'à 2020 de l'ADEME et de la Région Bourgogne Franche-Comté. Ce projet d'animation territoriale a permis de former 20 nouveaux facilitateurs sur le territoire dont des agents de GBM qui animeront des ateliers participatifs autour des thèmes suivants : alimentation et eau, énergie à la maison, mobilité, consommation et déchets. La sensibilisation des acteurs sportifs du territoire par des facilitateurs formés au sein de la Direction des sports en 2022 a par ailleurs été poursuivie en 2023.

Service Environnement

> PERSPECTIVES Organisation en 2024 d'un plan de formation sur la thématique de la transition écologique pour les directeurs, en collaboration avec le CNFPT.

CHANGEMENT CLIMATIQUE



Améliorer les performances énergétiques de GBM

La lutte contre le réchauffement climatique passe par une gestion durable et une utilisation rationnelle de l'énergie : Grand Besançon Métropole modernise ses équipements dans cette perspective. GBM a pour objectif de devenir un territoire à énergie positive en 2050. Face à la crise énergétique débutée en 2021, GBM a accéléré sa politique en matière d'économies d'énergie, plus particulièrement concernant ses bâtiments.



Éclairage public et économies d'énergie

Dans le contexte de crise énergétique débutée en 2021, et suite à la décision d'éteindre l'éclairage public la nuit par une quinzaine de communes supplémentaires en 2023, GBM a poursuivi sa mobilisation pour adapter les installations correspondantes. L'extinction totale est ainsi opérationnelle dans 56 communes et dans 3 quartiers à Besançon. Ces évolutions ont permis de réduire la consommation de l'éclairage public de l'ordre de 30% et de réduire la pollution lumineuse, notamment pour la biodiversité. Hors extinction, le remplacement des ampoules par des diodes plus performantes énergétiquement a par ailleurs été poursuivi en 2023 avec le remplacement de 1 794 luminaires (économie d'énergie : 220 MWh).

Direction Maîtrise de l'énergie, Direction Voirie

Mise en œuvre du décret tertiaire

Le décret du 23/07/2019 (« décret tertiaire ») pour l'application de la loi ELAN, introduit une obligation de réduction des consommations d'énergie finale de tout bâtiment tertiaire de plus 1000 m² avec des objectifs de réduction quantifiés pour 2030, 2040 et 2050. Il s'agit d'atteindre un pourcentage de réduction de la consommation par rapport à une année de référence définie par bâtiment entre 2010 et 2018, à 3 échéances ou d'atteindre un niveau de performance minimal défini par l'Etat, pour chaque décennie, et par domaine d'activité.

Pour le patrimoine de GBM, 8 entités foncières sont concernées ainsi que 4 parkings en ouvrage. Parmi ces entités, une rénovation de la City est prévue. Les bâtiments de la pépinière de Palente et de Temis Innovation seraient à traiter pour 2030. Une année de référence a été choisie pour chacun des bâtiments et la saisie des consommations a été effectuée sur la plateforme en ligne OPERAT (cf. également au 1. 6 ci-après). GBM dispose de 4 leviers pour atteindre ses objectifs : la sobriété, les travaux d'économie d'énergie (rénovation thermique), la mise en place d'une autoconsommation d'énergie renouvelable et/ou le raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par des énergies renouvelables.

GBM a d'ores et déjà pris des décisions afin d'aller vers plus de sobriété en fixant à 19 °C les consignes de chauffage et à 26 °C celles de rafraîchissement (quand il y en a). Un plan de modernisation permettra progressivement de maîtriser ces consignes. En complément, un test de DESIGN ÉNERGÉTIQUE® a été réalisé avec la commune de Nancray et un prestataire pour aller plus loin en associant les usagers pour définir le juste besoin (cf. également au 1.6).

En parallèle, au-delà des travaux sur la City, des études seront engagées sur 2024 et 2025 sur la rénovation partielle des systèmes énergétiques pour Témis et pour la Cité des Arts ou l'installation de panneaux photovoltaïques supplémentaires.

Enfin, plusieurs bâtiments (City en 2026 ou 2027, Témis entre 2028 et 2030) seront raccordés au réseau de chaleur urbain, ce qui permettra de réduire leur impact environnemental.

Direction Maîtrise de l'énergie/ Direction Bâtiment et Architecture

Adoption de l'ABC des bâtiments

GBM a adopté en 2023 un « cahier de prescriptions énergétiques et environnementales applicables aux travaux de Bâtiment » ou « ABC des bâtiments » pour Aménagement Bas Carbone. Ce dernier définit des objectifs et des critères dans une dizaine de thématiques pour les projets de construction, de réhabilitation ou de rénovation de bâtiment, et va au-delà de la réglementation nationale. De la prise en compte de la biodiversité à la ressource en eau en passant par les nuisances sonores du chantier ou le réemploi, l'ABC est destiné aux maîtres d'œuvre et aux services de GBM pour les projets portés en interne. GBM tient ce dernier à disposition des communes et des maîtres d'ouvrage.

Direction Maîtrise de l'énergie/ Direction Bâtiment et Architecture

CHANGEMENT CLIMATIQUE



Accompagner les communes dans la réduction de leur consommation énergétique

La lutte contre le réchauffement climatique passe par une gestion durable et une utilisation rationnelle de l'énergie : Grand Besançon Métropole accompagne les communes dans la réduction de leur consommation d'énergie, notamment via ses Conseillers en Energie Partagé (CEP).



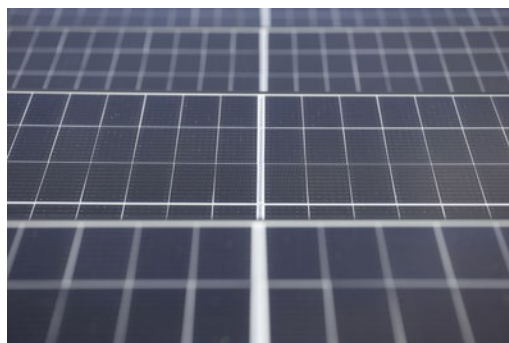
Accompagnement des communes

Les Conseillers en Energie Partagé (CEP) de GBM permettent aux communes la réalisation de bilans sur les consommations d'énergie de leur patrimoine, une incitation à la rénovation des bâtiments en basse consommation et un accompagnement au développement des énergies renouvelables. En 2023, 61 communes adhéraient à ce service.

Les CEP ont réalisé plusieurs bilans énergétiques permettant aux communes d'avoir un suivi des évolutions de leur consommation et de mettre en place une stratégie patrimoniale.

Une trentaine d'études ont été réalisées via un marché pour la somme de 153 872 € : des audits énergétiques ont fourni une vision détaillée ainsi que des estimations des coûts des travaux nécessaires pour mettre en place des rénovations performantes. Afin d'inciter au développement des énergies renouvelables, des études d'opportunité/faisabilité « Biomasse » et de potentiel d'énergie solaire patrimoniale ont également été réalisées.

Le service Environnement et les CEP ont sensibilisé des communes aux méthodes de déploiement de l'énergie solaire entre différents acteurs (projet d'autoconsommation collective). Pirey a été accompagnée pour expérimenter une production d'électricité photovoltaïque locale partagée entre les bâtiments communaux, les habitants et des entreprises.



Plusieurs communes ont bénéficié d'une expertise sur leurs installations de chauffage afin de résoudre les dysfonctionnements et d'optimiser leur consommation énergétique.

Suite à la publication du décret tertiaire, les CEP ont effectué un inventaire des sites communaux pour collecter les informations nécessaires. Les communes ont été consultées pour déterminer si elles souhaitaient un accompagnement. Un marché a été conclu pour soutenir 21 communes dans la réalisation de leurs déclarations sur la plateforme de l'Etat OPERAT. Un rapport leur a été remis, avec des objectifs. Un outil de suivi de la consommation énergétique a été mis à disposition pour faciliter les déclarations futures. Au total, 46 612 m² de surface ont été pris en compte. En comparant aux consommations 2022 cela représenterait une réduction de 15 % de la consommation d'énergie finale d'ici à 2030.

Une expérimentation de suivi d'un bâtiment selon la méthode de DESIGN ÉNERGÉTIQUE® a également été mise en œuvre à Nancray. Il s'agit d'un processus consistant à améliorer les performances et consommations énergétiques des bâtiments en utilisant une approche globale, pragmatique et humaine.

Service Environnement

Fonds « Isolation et énergies » / fonds « Climat »

L'ex fonds « Isolation et énergies pour les communes », refondu dans le fonds « Climat » en avril 2023, permet d'aider les communes de GBM dans les projets d'amélioration thermique de leur patrimoine ou d'installation de systèmes de production d'énergies renouvelables. En 2023, 64 681 € au total ont été accordés par GBM à Avanne-Aveney, Roche-Lez-Beaupré, Pouilley-Français et Pelousey, pour des projets de réhabilitation de bâtiments et/ou d'installation de systèmes d'énergies renouvelables.

Service Environnement

CHANGEMENT CLIMATIQUE



Développer les énergies renouvelables

Les Energies Renouvelables (EnR) permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de lutter contre changement climatique. Grand Besançon Métropole développe la production de ces énergies sur son territoire avec l'objectif de devenir un Territoire à Energie POSitive (TEPOS) à l'horizon 2050.



Réseaux de chaleur et de froid et EnR

Les réseaux de chaleur et de froid alimentés en énergies renouvelables (ENR) représentent des solutions durables en mobilisant d'importants gisements d'énergies avec des niveaux d'émission de CO₂ très faibles, tout en contribuant à lutter contre la précarité énergétique, en proposant des tarifs compétitifs et stables sur le long terme.

GBM est compétente pour la création, l'exploitation et la gestion de ces réseaux sur son territoire. Elle a adopté un schéma directeur pour quantifier et qualifier les possibilités de développer la chaleur et le froid renouvelables distribués au travers de ses réseaux.

Le réseau de chaleur historique de Planoise et des Hauts du Chazal, ou réseau « OUEST », dessert environ 14 850 équivalents-logements, fournissant chauffage et eau chaude sanitaire. Ce système permet d'éviter l'émission de 22 900 tonnes de CO₂ par an, qui résulteraient autrement de la combustion d'énergies fossiles.

Des travaux d'extension du réseau de chaleur ouest ont débuté en 2023, de la Zone Industrielle des Tilleroyes vers la Boucle, et desserviront les principaux consommateurs d'énergie des secteurs de Saint-Ferjeux, Butte et Grette. Objectif : remplacer plus de 25 000 MWh de gaz fossile, équivalent à 5 000 tonnes de CO₂.



En parallèle, le Département Eau-Assainissement et le Syndicat Mixte Lumière ont coordonné leurs efforts avec le projet d'extension du réseau de chaleur pour optimiser le renouvellement et le développement des réseaux d'eau, d'assainissement, et de fibre optique dans les zones concernées.

Direction de la Maîtrise de l'Energie / Département Eau et Assainissement

Une station d'épuration à énergie positive

Avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit des principaux bâtiments de la station d'épuration de Port Douvot en 2019, puis en 2021, la valorisation de la totalité du biogaz produit à partir des eaux usées de la station, GBM poursuit ses actions en faveur de la production d'énergies renouvelables. En 2023, l'électricité produite a permis à la station de s'auto-alimenter mais aussi de produire l'électricité pour environ 300 maisons BBC.

Afin de réduire la consommation énergétique de la station et de la rendre ainsi encore plus excédentaire, un comptage précis a été déployé sur les différents postes de consommation de l'usine afin d'établir quels sont les postes les plus énergivores.

Département Eau et Assainissement

> PERSPECTIVES La seconde phase des travaux d'extension du réseau ouest s'étendra de la Grette au quartier Saint-Jacques entre 2025 et 2026. En 2025, des études seront réalisées pour remplacer une partie des équipements énergivores de Port Douvot et/ou adapter les process.

CHANGEMENT CLIMATIQUE



Promouvoir un habitat énergétiquement performant

Conformément aux objectifs et orientations de son Programme Local de l'Habitat (PLH), Grand Besançon Métropole s'est engagée, depuis plusieurs années, dans la mise en œuvre d'actions visant à promouvoir les principes de développement durable dans sa politique de l'habitat. L'objectif est la réalisation d'économies d'énergie et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.



Soutien à la rénovation énergétique de l'habitat

GBM soutient la rénovation énergétique de l'habitat privé des propriétaires-occupants disposant de ressources limitées et des propriétaires-bailleurs de logements locatifs, sous certaines conditions. En 2023, 85 logements affichant un gain moyen de performance énergétique de 49% ont bénéficié d'un financement pour un montant total de 512 685 €.

GBM pilote par ailleurs la gestion des aides à l'amélioration du logement de l'Agence Nationale de l'Habitat. En 2023, 87 logements ont été aidés dans ce cadre, pour un montant total de 1 222 566 €.

Service Habitat, Logement, Gens du voyage

Construction de logements locatifs publics énergétiquement performants

Dans le cadre des actions de son Programme Local de l'Habitat (PLH), Grand Besançon Métropole participe, sur ses fonds propres au financement de la construction de logement locatifs publics. En 2023, 1 328 000 € ont été accordés aux bailleurs.

Parallèlement aux aides sur fonds propres, et depuis 2006, GBM est délégataire des aides à la pierre. À ce titre, elle opère la gestion des aides de l'Etat en matière de construction de logements locatifs publics sur son territoire et les verse aux bénéficiaires (organismes HLM). 512 876 € ont été accordés à ces derniers dans ce cadre en 2023.

Pour 2023, la construction de 216 logements au total a été décidée. Pour rappel, l'objectif de production neuve de logements locatifs publics est fixé au sein du PLH est de 170 logements par an. Durant la durée du NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain), cet objectif est ramené à 100 logements car environ 70 logements seront annuellement produits au titre de la reconstitution de l'offre démolie dans le cadre du NPNRU des quartiers de Grette et Planoise.

Du point de vue de la performance énergétique, la performance énergétique applicable est celle liée à la réglementation thermique en vigueur au moment du dépôt du Permis de Construire (RE 2020 principalement).

Service Habitat, Logement, Gens du voyage

CHANGEMENT CLIMATIQUE



Mobiliser les habitants dans la réduction de leur consommation énergétique

La réduction de la consommation énergétique passe par la maîtrise de l'énergie par la population. GBM participe à la sensibilisation des habitants sur cet enjeu et à l'accompagnement des personnes en situation de précarité énergétique.



Prêt gratuit de la mallette énergie



Les réservations de la mallette énergie par les particuliers et les entreprises se sont poursuivies en 2023, avec 90 réservations sur le territoire de GBM (55 prêts Ville et 35 GBM) (75 au total en 2022). Cette mallette est mise à disposition gratuitement par GBM et la Ville : elle comporte une caméra thermique, deux wattmètres, un thermohygromètre et un débitmètre pour faire le point sur les consommations d'électricité, de chauffage et d'eau chaude dans les logements et les bâtiments professionnels. L'usage de ces différents outils est simple pour le public, grâce à une formation lors de la location. Un bilan avec un spécialiste est effectué au retour de la mallette.

Direction Maîtrise de l'Énergie

Lutter contre la précarité énergétique

Dans le contexte d'augmentation du prix de l'énergie liée à la crise énergétique, GBM, la Ville de Besançon et le CCAS ont poursuivi leurs actions auprès des ménages ayant des difficultés à régler leurs factures d'énergie et/ou d'eau, afin de leur fournir des conseils pour faire baisser la part des dépenses correspondantes et leur distribuer gratuitement des petits équipements (mousseurs, ampoules LED ...). En 2023, 149 ménages ont bénéficié d'un accompagnement du Service Local d'Information à la Maîtrise de l'Énergie (SLIME) (137 à Besançon et 12 hors Besançon) (107 en 2022).

En septembre 2023, la Ville et GBM ont par ailleurs créé un Fonds local d'aide aux petits travaux d'amélioration du logement qui a permis d'aider une quarantaine de ménages (zéro reste à charge financier) : purge de radiateurs, installations de tringles pour des rideaux thermiques, calfeutrage de portes et fenêtres, remplacement des douilles de chantier, nettoyage de VMC...

Direction Maîtrise de l'Énergie

> PERSPECTIVES En 2024, le renforcement de l'équipe et du réseau de partenaires devra permettre au SLIME d'atteindre 240 ménages accompagnés et de réaliser une centaine de chantiers dans le cadre du Fonds. L'objectif est de pouvoir s'appuyer sur les communes et un réseau de relais, et de pouvoir être présent dans les événements grand public des communes, pour repérer davantage de ménages en précarité.

CHANGEMENT CLIMATIQUE



Mobiliser les professionnels de la rénovation énergétique du bâtiment

Grand Besançon Métropole favorise la mobilisation des acteurs de la rénovation énergétique du bâtiment du territoire afin d'atteindre ses objectifs en matière de lutte contre le changement climatique. En 2023, les actions avec les professionnels du bâtiment ont été poursuivies.



Les « Midis du bâtiment innovant »



GBM organise depuis plusieurs années des réunions de sensibilisation à la rénovation énergétique performante des bâtiments à destination des professionnels du bâtiment : les « Midis du bâtiment innovant ». 10 rencontres ont été organisées en 2023, avec près de 500 participants au total, autour du réemploi, de l'isolation, des matériaux biosourcés, des énergies renouvelables ou des évolutions réglementaires.

Service Environnement

Projet « 3,2,1...BBC ! »

Démarré en 2020, le projet partenarial « 3,2,1...BBC ! » (anciennement « Objectif 3000 ») est porté et animé par Grand Besançon Métropole, avec l'appui technique des Architectes de la Rénovation.

Il vise à mobiliser l'écosystème local et à construire des offres groupées facilitatrices pour accélérer la rénovation performante des bâtiments.

En 2023, deux nouvelles rencontres ont eu lieu au lycée Pierre-Adrien Pâris, avec un total de près de 90 participants :

- En juin, une quarantaine d'acteurs locaux ont participé à la troisième rencontre territoriale : à la suite d'un groupe de travail organisé autour du témoignage de particuliers, ils ont pu enrichir les premières propositions concrètes pour simplifier le parcours des ménages.
- En novembre, en plus de professionnels du bâtiment et de l'immobilier, la quatrième rencontre a accueilli des enseignants de collèges et personnels de l'éducation autour du thème « La rénovation : des métiers d'avenir », soit une cinquantaine de personnes. L'occasion de valoriser cette filière, ses opportunités et débouchés pour les jeunes et de partager des outils de communication existants.

Service Environnement/Service Habitat

CHANGEMENT CLIMATIQUE



Favoriser l'utilisation des transports en commun et des modes doux

Afin d'améliorer la qualité de l'air et diminuer les émissions de gaz à effet de serre, Grand Besançon Métropole se mobilise pour mettre à disposition des habitants des moyens de déplacement alternatifs à la voiture individuelle, via son réseau de transports en commun et l'aménagement de voies mode doux (marche à pied, vélo).



Voyager en bus ou en tram

Le réseau « GINKO », réseau de transport en commun de GBM, dessert toutes les communes du territoire, avec un service 7 jours sur 7, deux lignes de tram, quatre liaisons de bus structurantes, 14 autres lignes de bus desservant Besançon et 47 lignes desservant le territoire périurbain. En 2023, le réseau urbain a transporté 20 873 481 voyageurs, soit 9,1 % de plus par rapport à l'année 2022. Le réseau périurbain a quant à lui transporté près de 1 750 000 soit 12 % de plus qu'en 2022.

Parmi les autres services GINKO :

- « *GinkoVélo* », lancé en 2019, permet de louer l'un des 849 Vélos à Assistance Electrique pour 1, 3, 6 ou 12 mois à des prix attractifs (dont 60 vélos mis en service en 2023). 93 % des locataires de GinkoVélo le sont pour une durée de 1 an. 45 % sont aussi abonnés au réseau.
- « *GinkoVoit'* », lancé en 2019, service de covoiturage accessible depuis toutes les communes de GBM, permet de réaliser un déplacement, en correspondance ou non avec le réseau Bus & Tram. 1 769 personnes sont inscrites sur l'application.

En complément des 19 rames de tram en circulation depuis 2014 et des deux bus électriques mis en exploitation en 2023, GBM a converti la trentaine de bus au GNV de la flotte au bio-GNV.

Direction des Transports



Poursuite de l'aménagement de pistes cyclables

En 2023, Grand Besançon Métropole a poursuivi sa politique d'aménagement de pistes cyclables : à Besançon (rue de Trépillot, rue Ampère et entre les rue Aragon et René Char), entre Chemin des Montboucons et Pirey, entre Franois et Chemaudin, entre Vorges et Busy, à Mamirolle et entre le centre de Routelle et l'EuroVélo 6.

GBM a adopté en 2023 son nouveau schéma directeur cyclable qui prévoit la réalisation de tronçons non aménagés, en priorisant ceux qui s'inscrivent dans l'un des 17 axes structurants qui relient les secteurs périurbains à la ville centre ou qui ceinturent Besançon dans les communes périphériques. Les itinéraires sont également connectés aux autres mobilités.

Département des Mobilités

> PERSPECTIVES Les aménagements de pistes cyclables seront poursuivis en 2024 : à Besançon, à Thise, entre Devecey et Châtillon le Duc, entre Pirey et Pouilley les Vignes, entre Chemaudin et Saint-Vit...

En 2024, les 70 bus au gazole de la flotte passeront au bio-gazole HVO, dans un souci de réduction globale des émissions de carbone du parc du réseau GINKO.

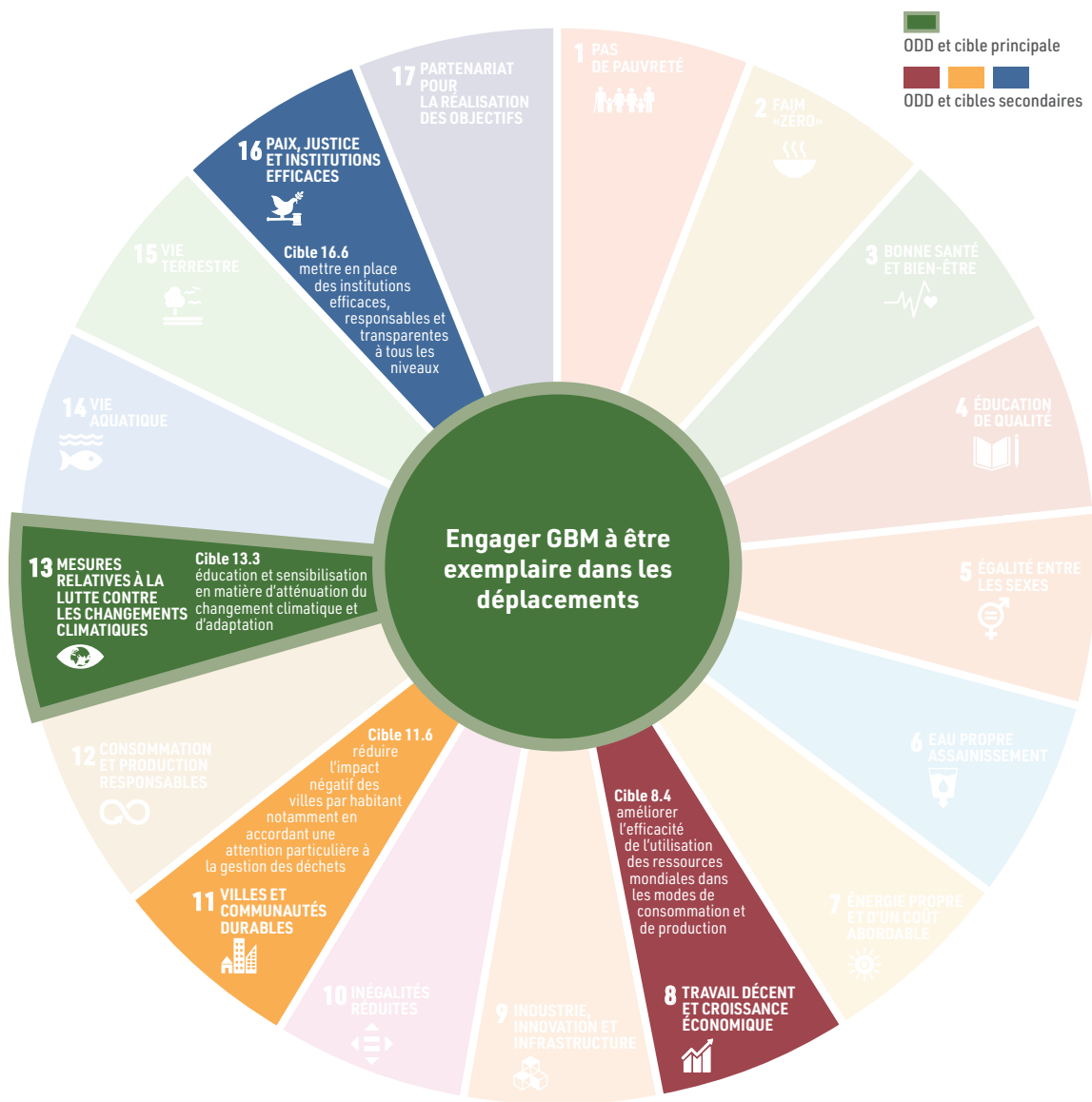
2 bus électriques supplémentaires seront mis en exploitation.

CHANGEMENT CLIMATIQUE



Engager GBM à être exemplaire dans les déplacements

Grand Besançon Métropole participe à l'amélioration de la qualité de l'air et à la diminution des émissions de gaz à effet de serre en proposant des aides tarifaires à ses agents utilisant les transports en commun et les modes doux.



Encourager les déplacements domicile-travail des agents autrement qu'en voiture

- Le Plan de mobilité GBM/Ville de Besançon/CCAS vise à réduire l'utilisation de la voiture individuelle dans les déplacements domicile-travail, notamment via des mesures incitatives comme une participation employeur aux abonnements de transports en commun, ou le versement d'un Forfait Mobilités Durables (FMD) pour l'utilisation du vélo, de la trottinette ou le covoiturage. En 2023, 1 465 agents ont bénéficié du FMD et/ou de la participation aux frais de transports.

Pôle Ressources humaines

Promouvoir la réduction de l'utilisation de la voiture auprès des usagers

GBM a mis en place un service de conseil en mobilité pour accompagner les usagers à réduire l'utilisation quotidienne de la voiture dont les objectifs sont multiples :

- informer sur l'offre alternative à l'usage individuel de la voiture : marche, vélo, covoiturage, transports en commun, autopartage...
- sensibiliser, communiquer et accompagner le changement de comportement mobilité
- faire la promotion des plans de mobilité employeurs auprès des gestionnaires de lieux d'activité, dont les employeurs,

Entre 2016 et 2023, 31 Plans de mobilité employeurs ont été accompagnés par GBM. En 2023 le plan de mobilité employeur commun (PDMEC) de la zone Temis Innovation a été finalisé et un autre PDMEC est lancé sur la zone d'activités La Fayette.



GBM est également partenaire du challenge régional de la mobilité Bourgogne Franche-Comté. Objectif pour les salariés/agents des structures participantes : cumuler le plus de kilomètres sans voiture pour aller au travail.

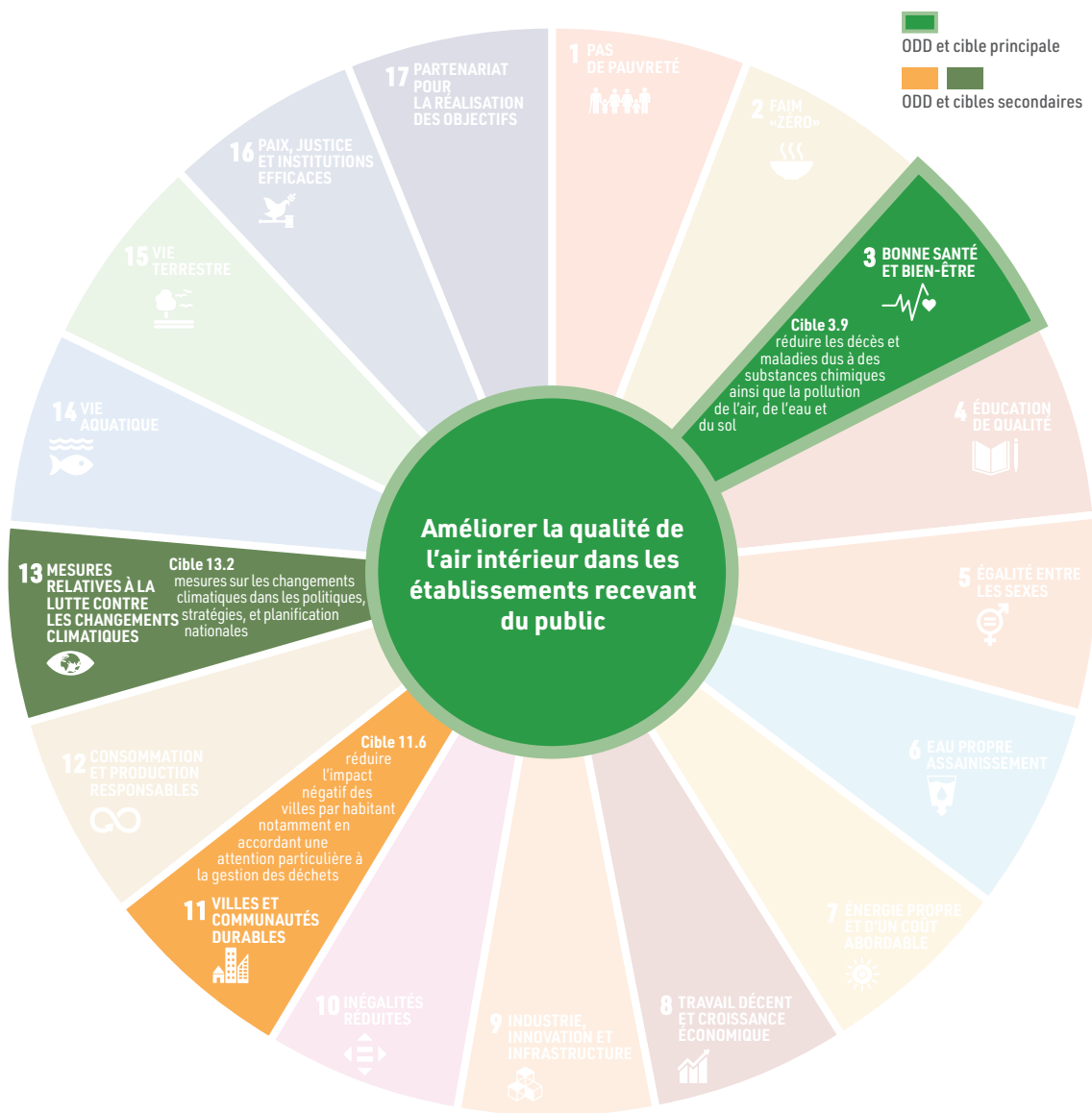
Département des Mobilités

CHANGEMENT CLIMATIQUE



Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public

Grand Besançon Métropole participe à l'amélioration de la qualité de l'air et à la diminution des émissions de gaz à effet de serre en proposant des aides tarifaires à ses agents utilisant les transports en commun et les modes doux.



Participation à la surveillance de la qualité de l'air intérieur des ERP

La loi impose la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains Etablissements Recevant du Public (ERP), notamment les établissements recevant des enfants. Elle comprend deux obligations : l'évaluation tous les 7 ans des moyens d'aération et la mise en place d'un plan d'actions réalisé à partir d'un bilan des pratiques observées dans l'établissement ou d'une campagne de mesures de la qualité de l'air intérieur effectuée par un organisme accrédité tel qu'ATMO Bourgogne-Franche-Comté.

En 2023, GBM a poursuivi son partenariat avec ATMO BFC et continué à le financer.

Service Environnement

Le service « Conseil en Energie Partagé »

Les CEP de GBM accompagnent les communes adhérentes à la mise en œuvre de la réglementation en matière de qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public. Ils sont équipés pour cela de 30 capteurs de surveillance de qualité de l'air connectés pouvant être mis à disposition des communes. En 2023, les CEP ont effectué du prêt de matériel de mesure du CO2 et suivi des plans d'actions.

Service Environnement

Température	
Froide (< 19°C)	84 %
Idéale (de 19 à 27 °C)	16 %
Chaude (> 27 °C)	0 %

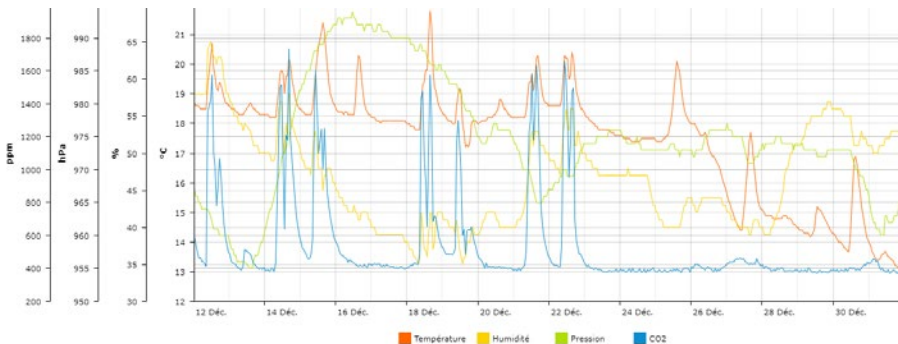
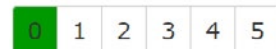


Humidité	
Sec (< 40 %)	12 %
Idéale (de 40 à 60 %)	86 %
Humide (> 60%)	2 %

Qualité de l'air (CO₂)

Moins de 1000 ppm	90 %
De 1000 à 1700 ppm	10 %
Plus de 1700 ppm	0 %

Indice de confinement sur la période : 0/5



CHANGEMENT CLIMATIQUE



Surveiller la qualité de l'air extérieur

Grand Besançon Métropole, via son partenariat avec ATMO Bourgogne Franche-Comté, assure une surveillance de la qualité de l'air extérieur afin de réduire l'exposition de la population à des substances nocives et limiter les risques pour la santé.



Mesure de la qualité de l'air

ATMO BFC, outre son rôle en matière d'air intérieur, a pour mission la surveillance et la communication sur la qualité de l'air extérieur : cette surveillance est assurée par une combinaison d'outils, dont 4 stations situées sur le territoire de GBM (Montfaucon, Le Gratteris, quartier Montrapon et centre-ville à Besançon). Ces outils alimentent quotidiennement l'élaboration d'un indice de qualité de l'air et interviennent dans la gestion des alertes à la pollution atmosphérique. Ils permettent la surveillance de l'ozone et des polluants de type oxyde d'azote, poussières et particules fines ou très fines, rejetés directement par l'activité humaine. Ces informations sont disponibles sur le site internet d'ATMO BFC et sur l'application smartphone AirToGo qui permet d'indiquer avec précision l'état de la qualité de l'air extérieur dans les lieux voulus.

L'année 2023 a été marquée par une absence de pic de pollution aux particules PM10 (1 pic en 2022, en janvier).

Les relevés de mesures d'ozone réalisés par ATMO BFC sur le territoire de Grand Besançon Métropole indiquent par contre des niveaux préoccupants depuis 2018. GBM ambitionne de mettre en place des actions permettant leur réduction sur le territoire. Une étude de qualité de l'air doit au préalable être réalisée afin d'étudier les déterminants de l'ozone. Pour ce faire, GBM a postulé au printemps 2023 à un appel à projet AACT-AIR soutenu par l'ADEME, en partenariat avec ATMP BFC et l'Université de Franche-Comté et a été retenu.



ATMO BFC assure également par ailleurs le suivi des pollens via un capteur situé sur le toit du Conseil départemental du Doubs. Un bulletin hebdomadaire permet de prévenir les personnes allergiques. En 2023, ATMO BFC a effectué 5 alertes au pollen, dont 10 semaines consécutives du 15 mai au 23 juillet (graminées).

Association ATMO BFC, Service Environnement

> PERSPECTIVES Réalisation de l'étude sur la qualité de l'air et élaboration d'un plan d'actions pour réduire les niveaux d'ozone sur le territoire de GBM.

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES



Préserver les espaces naturels et la biodiversité

Grand Besançon Métropole favorise la protection des espaces naturels et de la biodiversité, le développement des connaissances scientifiques et la sensibilisation du public sur ces sujets.



Poursuite du partenariat avec le CBNFC-ORI

Le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté – Office Régional des Invertébrés (CBNFC-ORI) dans le cadre d'une convention avec GBM, a poursuivi ses actions en 2023 : réactualisation des données de la flore et des insectes à enjeux, mise à jour de l'atlas de la biodiversité, étude de la qualité de l'air à partir des lichens bioindicateurs, en collaboration avec ATMO BFC, analyse pour améliorer la connaissance des îlots de senescence en forêt, inventaire des bryophytes et lichens patrimoniaux. Le CBNFC-ORI a par ailleurs actualisé son exposition sur les espaces naturels en vue d'une diffusion auprès des communes de GBM et des sites touristiques.

Service Environnement



Ruisseau de la Mouillère

Gestion des milieux aquatiques

Dans le cadre de sa compétence GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), GBM assure notamment la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques sur son territoire et s'appuie sur les syndicats dont elle est membre pour mener des actions.

En 2023, le SMAMBVO (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Basse et Moyenne Vallée de l'Ognon) a engagé des animations foncières pour les futures restaurations des ruisseaux de la Corcelle et de la Lanterne. Le SMMSBVSA (Syndicat Mixte du Marais de Saône et du Bassin versant de la Source d'Arcier) a poursuivi la mise en œuvre des

actions du plan de gestion du marais de Saône. Il a notamment finalisé les travaux de restauration du ruisseau du Pontot, et lancé le diagnostic de plusieurs ruisseaux du marais. De son côté, l'EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) Saône et Doubs a engagé une étude sur les impacts du changement climatique sur la ressource en eau. L'année 2023 a également été marquée par le lancement de l'étude de restauration du ruisseau de la Mouillère à Besançon.

SMAMBVO, SMMSBVSA, EPTB Saône et Doubs, Service Environnement

> PERSPECTIVES En 2024, poursuite des programmes engagés sur les bassins versants de l'Ognon et du Doubs, avec la réalisation des diagnostics écologiques de différents ruisseaux (Auxon, Recologne, Jonchet, Pontot, Rompré, Mercureaux...) et les travaux de restauration de cours d'eau (Bénusse, Lanterne).

Création du Syndicat mixte de la vallée de l'Ognon en 2024 et poursuite des études de restauration du ruisseau de la Mouillère.

Plusieurs démarches stratégiques seront initiées, telles le projet territorial de la gestion de l'eau (PTGE) sur le territoire du contrat de rivière Ognon ou la définition d'un programme de gestion des milieux humides de la vallée du Doubs.

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES



Lutter contre les espèces exotiques envahissantes et les espèces non désirables

Certaines espèces animales ou végétales sont qualifiées d'invasives lorsqu'elles ont des conséquences sur la santé humaine, sur les écosystèmes et sur la biodiversité locale. Il s'agit alors d'agir contre le développement de ces espèces afin de limiter leurs effets.



Lutte contre le frelon asiatique

Originaire de Chine, le frelon asiatique a été détecté pour la première fois en France en 2004. Depuis, il est présent sur la quasi-totalité du territoire français, y compris sur le territoire de GBM. Classée espèce exotique envahissante au plan national, il a un impact sur la santé publique (risque de piqûres), l'apiculture (prédation des abeilles domestiques) et la biodiversité (perturbation des équilibres naturels, prédation des insectes pollinisateurs).

GBM a structuré en 2022 un réseau de référents parmi des apiculteurs volontaires, afin d'aider les communes dans l'identification du frelon et de faciliter la lutte contre cette espèce. En 2023, GBM a poursuivi la structuration de ce réseau : grâce à l'aide des apiculteurs, 65 communes peuvent bénéficier de cet accompagnement contre 59 en 2022.

Service Environnement



Source : Le Frelon asiatique *Vespa velutina* - Inventaire national du Patrimoine naturel. In: Muséum national d'Histoire naturelle. <http://frelonasiatique.mnhn.fr>

Milieux aquatiques et espèces invasives

Le SMAMBVO (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Basse et Moyenne Vallée de l'Ognon) et le SMMSBVSA (Syndicat Mixte du Marais de Saône et du Bassin versant de la Source d'Arcier) sont engagés sur la connaissance, la surveillance et la lutte contre les espèces exotiques invasives. Pour cela, ils actualisent régulièrement les cartographies de présence de la faune et de la flore et mettent en œuvre des plans de prévention et d'actions destinés à contenir la propagation de ces espèces impactant les milieux aquatiques.

SMMSBVSA, SMAMBVO, Service Environnement

> PERSPECTIVES Dans le cadre du Contrat Local de Santé 2020-2024 du Grand Besançon, poursuite des actions de sensibilisation des communes initiées en 2021 en matière de lutte contre l'ambrosie, plante invasive très allergisante.

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

2.3 Protéger la ressource en eau

Grand Besançon Métropole lutte contre la pollution de l'eau, notamment par la gestion des eaux pluviales dans les réseaux d'assainissement mais aussi par la déconnexion des réseaux. GBM est par ailleurs chargée du renouvellement du réseau d'adduction d'eau potable sur son territoire et veille à la protection quantitative de l'eau en s'occupant des fuites éventuelles. Elle veille également à l'assainissement des eaux usées.



Gestion des eaux pluviales dans les réseaux

Les travaux pour la construction d'un bassin de dépollution et de stockage sur le site du complexe sportif de la Malcombe, débutés en 2021, ont été achevés en 2023. L'objectif est de limiter par temps de pluie le déversement dans le Doubs des mélanges eaux usées / eaux pluviales qui ne peuvent être traités en totalité à la station d'épuration de Port Douvot. Il est ainsi attendu une diminution de 25 % du volume total annuel d'eaux chargées non traitées déversées au Doubs pour l'ensemble des communes de GBM dont les eaux usées sont transportées et traitées à la station de Port Douvot. Ce bassin de stockage en béton, d'une capacité de 20 000 m³, est enterré sous l'actuel terrain de baseball et se prolonge sur une bande de terrain longeant la piste cyclable. Il a été construit avec des matériaux issus des déconstructions de la Cité des 408, dans une logique de réemploi et de réduction de l'impact du transport des gravas de déconstruction.

Département Eau et Assainissement



Pose du nouveau réseau d'eaux pluviales rue Gambetta

Déconnexion des réseaux

GBM a poursuivi en 2023 les travaux de déconnexion des réseaux d'assainissement et des réseaux d'eaux pluviales, notamment place de la Bascule et rue Gambetta à Besançon. Chaque action de déconnexion en plus de participer à la réduction de la pollution perdue par temps de pluie, contribue à la recharge des nappes phréatiques et à la résorption des îlots de chaleur. Les eaux pluviales canalisées dans des tuyaux sont des eaux qui doivent par ailleurs être inutilement traitées en station d'épuration, et qui vont quasiment sans délai alimenter la rivière. Elles ne servent en outre pas au rechargement des nappes phréatiques.

Département Eau et Assainissement / Direction Grand Travaux

> PERSPECTIVES Finalisation du schéma directeur de gestion intégrée des eaux pluviales de GBM mi-2024.

Lancement d'un schéma directeur sur le périmètre de Besançon et des communes dont les effluents sont traités à la station d'épuration de Port-Douvot.

Lancement d'une étude d'impact sur le milieu afin de mesurer la qualité du Doubs à l'amont et à l'aval du système d'assainissement de Besançon.

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES



Sensibiliser le public à la protection de l'environnement

Grand Besançon Métropole joue, par ses politiques, un rôle important en matière environnementale. Elle contribue également à la sensibilisation du public à la protection de la biodiversité et des ressources naturelles comme l'eau.



Soutien aux Assises nationales des Insectes Pollinisateurs

GBM a attribué une subvention de 6 000 € aux « Assises Nationales des Insectes Pollinisateurs » organisées par la Ville de Besançon les 15 et 16 novembre 2023. Ces troisièmes assises avaient pour objectif de poursuivre le travail initié en faveur des pollinisateurs entre les participants lors des deux éditions précédentes en 2018 et 2019, et de sensibiliser le grand public.

Service Tourisme

Animations nature et paysage

Des animations grand public nature et paysage ont été organisées en 2023, en collaboration avec la ligue pour la Protection des Oiseaux aux Auxons, à Noironte, Vorges le Pins, à la base de loisirs d'Osselle et sur les haltes fluviales de Besançon et Deluz. Deux animations nocturnes ont également été organisées à Vieilley et la Vèze afin de sensibiliser le public et les habitants à l'importance, pour la biodiversité, de l'extinction de l'éclairage la nuit. Ces animations ont réuni près de 150 participants au total.

A la demande de la commune de Champvans les Moulins, le Service Environnement est par ailleurs intervenu lors d'une réunion publique pour les habitants, afin d'expliquer l'impact néfaste sur la biodiversité de l'éclairage la nuit.

Service Environnement



SORTIE NATURE

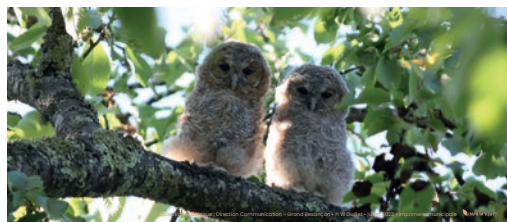
nuit es-tu là ?

Vendredi 6 octobre

Vieilley, 19h - 21h30 • lieu de RDV précisé lors de l'inscription • gratuit

Venez profiter d'une immersion dans le monde de la nuit et de sa faune caractéristique à travers une balade nocturne et ludique, à la lueur de vos sens.

Inscription auprès de la Ligue pour la protection des oiseaux Bourgogne-Franche-Comté : franche-comte@lpo.fr - 06 98 95 45 13.



> PERSPECTIVES Adoption en 2025 par GBM d'un Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) encadrant les conditions d'installation des publicités, des enseignes et des pré-enseignes (nombre, surface, caractère lumineux...).

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ



Aménager le territoire en intégrant le développement durable

Grand Besançon Métropole intègre les divers enjeux du développement durable dans ses instruments de planification et d'aménagement du territoire, tels que le Schéma de cohérence Territorial (SCoT) et le Plan local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).



Schéma de cohérence Territorial (SCoT)

Le SCoT est un document de planification stratégique à long terme servant de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles dont il assure la cohérence : organisation de l'espace et urbanisme, habitat, mobilités, aménagement commercial, environnement... Le SCoT doit respecter les principes du développement durable : équilibre entre le renouvellement/développement urbain et rural et la préservation des espaces naturels, diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale, respect de l'environnement.

La révision du SCoT Besançon Cœur Franche-Comté du territoire grand bisontin s'est poursuivie en 2023 en vue d'une adoption en 2025 : des réunions publiques ont été organisées pour présenter aux citoyens le diagnostic territorial synthétisé et écouter leur vision du territoire dans le futur. Les élus du SCoT ont débattu en novembre 2023 sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), clé de voûte du SCoT. Les orientations retenues sont les suivantes :

- Soutenir un développement responsable et solidaire
- Répondre aux besoins des habitants en assurant leur bien-être dans un territoire sain
- Agir pour un territoire décarboné.

Syndicat mixte du SCoT

Plan local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

GBM élabore actuellement son PLUi pour les 15 prochaines années (adoption prévue en 2025). Le PLUi décline les objectifs du SCoT à l'échelle de la parcelle et détermine les règles d'urbanisme à appliquer en fonction des zones identifiées (urbaines, à urbaniser, agricoles, naturelles ou forestières).

Après l'élaboration du diagnostic stratégique en 2022, l'élaboration du Projet d'Aménagement de Développement Durables (PADD) a débuté en 2023 en collaboration avec les communes, et en concertation avec les acteurs socio-économiques et les habitants.

Direction Urbanisme Projet Planification / AUDAB



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables
Venez découvrir et enrichir les 3 défis fixés pour les 15 années à venir !

RÉUNIONS PUBLIQUES L'heure des choix pour notre territoire

8 rendez-vous proposés au sein de Grand Besançon Métropole

31 octobre 20h00 - 22h00 Pelousey Maison de la Noue Grande Rue	3 novembre 20h00 - 22h00 Grandfontaine Salle des fêtes 14 ZA	4 novembre 10h00 - 12h00 Chalezeule Maison Commune 1 rue des Clos	7 novembre 20h00 - 22h00 Fontain Salle des fêtes 23 rue du Stade
8 novembre 20h00 - 22h00 Besançon Salle Mandela 12 Av. de l'île de France	10 novembre 18h30 - 20h30 Besançon Salle Jean-Zay 97 rue des Cris	17 novembre 18h30 - 20h30 En vial Lien disponible sur plui.grandbesancon.fr dès le 10 nov. 2023	20 novembre 18h30 - 20h30 Besançon Salle Courbat 6 rue Mégevand



> PERSPECTIVES SCoT : en 2024, sont prévues l'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), la réalisation de l'évaluation environnementale, le vote du projet de SCoT puis une phase de consultation et d'enquête publique.

PLUi : en 2024, le PADD enrichi des réflexions de la concertation de 2023 sera soumis au Conseil Communautaire et aux différents Conseils Municipaux. Le règlement du PLUi et le plan de zonage seront élaborés et détailleront les orientations du PADD à la parcelle.

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ



Faciliter l'insertion et l'accès à l'emploi

Grand Besançon Métropole se mobilise pour l'emploi, la formation et l'insertion, plus particulièrement des personnes éloignées de l'emploi et issues des quartiers prioritaires qui cumulent difficultés économiques et sociales.



Faciliter la mise en relation entre employeurs et demandeurs d'emploi

GBM et les acteurs de l'emploi ont poursuivi en 2023 leur mobilisation afin de favoriser la mise en relation des employeurs et des demandeurs d'emploi, à travers :

- **des permanences emploi dans les quartiers** pour permettre au public de consulter les offres d'emploi, d'élaborer CV et lettre de motivation, ou de bénéficier de conseils sur la formation, l'insertion et l'accès à l'emploi.
- **des Rendez-vous de l'emploi** pour rapprocher, lors d'évènements récurrents, les demandeurs d'emploi des quartiers de la politique de la Ville et les entreprises qui recrutent.
- **des Ptits Déj' de l'emploi** pour favoriser la rencontre entre entreprises et demandeurs d'emploi souhaitant travailler dans une branche d'activité.



- **des salons du recrutement**, en partenariat notamment avec le Département du Doubs et le Service public de l'emploi : « Salon des recruteurs » le 4 avril 2023, salon « Cap vers l'emploi » le 17 octobre 2023...

Direction Economie, Emploi et Enseignement supérieur

Agir pour l'insertion professionnelle

GBM a poursuivi son soutien aux associations favorisant l'insertion professionnelle et aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) permettant d'offrir à des personnes en difficulté sociale ou professionnelle un contrat de travail avec un accompagnement individualisé dans le cadre d'une activité économique.

Direction Economie, Emploi et Enseignement supérieur

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ



Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes

Grand Besançon Métropole se mobilise pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, plus particulièrement des jeunes éloignés de l'emploi, et leur assurer une égalité des chances.



Faciliter l'insertion des jeunes

GBM est partenaire de la Mission Locale du bassin d'emploi de Besançon, dont l'objectif est de permettre à tous les grands bisontins de 16 à 25 ans qui le souhaitent d'accéder à un accompagnement personnalisé pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle. La Mission Locale apporte aux jeunes un appui dans l'élaboration de leur parcours, dans leur recherche d'emploi et dans leurs démarches d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté...



Mission Locale
Bassin d'Emploi de Besançon

En 2023, GBM a accordé à la Mission Locale 195 745 €. 3 091 jeunes ont été accompagnés sur le bassin d'emploi dont 889 dans les permanences des quartiers prioritaires de la politique de la Ville. 1 885 jeunes sont entrés en situation d'emploi et 465 jeunes sont rentrés en formation.

Direction Economie, Emploi et Enseignement Supérieur

Faciliter l'insertion des jeunes très éloignés de l'emploi

En 2023, GBM a accordé à L'Ecole de la 2^e Chance du Doubs (E2C), portée par la Ligue de l'enseignement une aide au fonctionnement de 50 000 €. L'Ecole de la 2^e Chance a ouvert ses portes place de l'Europe, à Planoise en 2022 et a fait sa première rentrée en octobre 2022. Le dispositif des E2C, label national existant depuis 30 ans, propose à des jeunes de 16 à 30 ans très éloignés de l'emploi, un parcours d'insertion sociale et professionnelle afin de trouver un emploi ou d'intégrer une formation qualifiante.

Direction Economie, Emploi et Enseignement supérieur / Direction Contrat de Ville



Favoriser l'emploi des jeunes par GBM

Le service Accompagnement des Parcours Professionnels de Grand Besançon Métropole permet d'accueillir des apprentis, du CAP au Master 2, pour préparer des diplômes dans des domaines variés : techniques, culture, développement durable, communication etc. 27 apprentis ont été accompagnés au cours de l'année 2023 (23 en 2022). Chacun est suivi pendant toute la durée de la préparation de son diplôme et accompagné par un maître d'apprentissage. GBM accueille également tous les ans des stagiaires : en 2023, 131 stagiaires ont été employés par GBM (114 en 2022).

Service Accompagnement des Parcours Professionnels

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ



Engager Grand Besançon Métropole à être exemplaire dans la diversité

Dans sa politique de gestion des ressources humaines, GBM se mobilise contre les discriminations et favorise l'emploi des personnes en situation de handicap.



Renforcer l'égalité entre hommes et femmes au travail

Le plan d'action 2021-2023 de GBM, de la Ville de Besançon et du CCAS sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, adopté conformément à la loi du 6 août 2019, vise 5 objectifs principaux :

- Assurer la gouvernance de la politique d'égalité professionnelle
- Définir une politique de rémunération prenant en compte l'égalité professionnelle
- Garantir l'équité des parcours professionnels
- Favoriser l'articulation des temps de vie professionnels et personnels
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel, ainsi que les agissements sexistes.

5 sessions de théâtre-forum ont notamment été organisées en 2023, dans ce cadre, dont l'une pour les encadrants, afin de libérer la parole sur les violences au travail, dont les violences sexuelles et les agissements sexistes font partie. Plus de 120 agents ont participé à ces manifestations. Un plan de communication a par ailleurs été décliné sous forme d'affiches, permettant d'identifier différents types de violences par des phrases courtes et d'inciter les agents à les signaler.



Le rapport Social Unique (RSU) réglementaire 2020-2022, comprenant notamment les données sur l'égalité professionnelle femmes/hommes, a été présenté en 2023 en Comité Social Territorial et au Conseil de Communauté de GBM en 2023. Selon le RSU, l'équilibre femmes-hommes est bien ancré à GBM et stable. Comme dans beaucoup de collectivités, le parallélisme entre métiers et genre est assez marqué. Les femmes représentent une majorité des catégories A et B. Les hommes sont très représentés en catégorie C, surtout dans les métiers techniques.

Direction Santé au Travail et Suivi social

Favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap

GBM, la Ville de Besançon et le CCAS ont poursuivi leurs actions en faveur de l'emploi et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, dans le cadre de la convention triennale 2021-2023 avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique, permettant ainsi d'accroître le nombre de recrutements correspondants. Un agent en alternance a par ailleurs pu bénéficier d'une prestation d'accompagnement par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, visant à sécuriser son intégration et permettre un suivi professionnel et pédagogique régulier avec l'ensemble des partenaires.

Direction Santé au Travail et Suivi social

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ



Contribuer au développement des quartiers politiques de la ville

Certains quartiers sont soumis à de fortes difficultés socio-économiques. La politique de la ville a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des habitants, par des actions dans des domaines comme l'emploi, l'éducation, le logement, le développement économique ou l'accès à la culture et à la santé. Cette politique mobilise de multiples acteurs nationaux et locaux, dont GBM.



Appel à projets 2023 du Contrat de Ville

Le Contrat de Ville, avec 21 signataires dont GBM, définit les axes stratégiques et les moyens pour améliorer la vie des habitants des quartiers prioritaires et favoriser l'égalité des chances. Chaque année, un appel à projets finance des actions, notamment dans les domaines tels que la formation, l'insertion, l'emploi, l'éducation, la parentalité, la santé, la culture et le sport. En 2023, 183 projets, portés par 108 structures, ont été soutenus par GBM et la Ville de Besançon pour un total de 1,296 M€, dont 939 877 € par GBM.

Les travaux d'élaboration du Contrat de Ville 2024-2030 ont par ailleurs commencé, avec notamment l'organisation de réunions de concertation dans les quartiers, avec les habitants puis les porteurs de projets, permettant d'échanger sur les priorités de chaque quartier.

Direction Contrat de Ville

Transformer les quartiers prioritaires en profondeur

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) prévoit la transformation de plus de 450 quartiers prioritaires en France, en intervenant sur l'habitat et les équipements et les espaces publics afin de favoriser la mixité. Deux quartiers sont concernés dans l'agglomération bisontine : Grette et Planoise.

Une végétalisation complète et un aménagement transitoire des surfaces libérées par les démolitions de la Grette ont été réalisés en 2023 dans l'attente du projet de ré-urbanisation inscrit dans un réaménagement global du secteur Grette-Brulard-Polygones. Ce projet a fait l'objet d'une importante concertation avec les habitants.

A Planoise, le programme d'aménagement des espaces publics et de réalisation d'équipements de proximité s'est poursuivi (parking Luxembourg, végétalisation de l'esplanade Charbonnier, aménagement de locaux associatifs avenue du Parc). Les travaux ont été précédés de réunions d'information et de concertation avec les habitants, les commerces et les associations. Par ailleurs, les relogements se sont poursuivis et des études ont démarré (gymnase Diderot, réaménagement du secteur Fribourg-Cologne, démolition reconstruction de l'école élémentaire Champagne/extension de la maternelle). Ces travaux réalisés ou à l'étude contribuent à la résilience du quartier face aux changements climatiques : les opérations tiennent compte des mobilités douces, de l'accessibilité, de la lutte contre les îlots de chaleurs, de la désimperméabilisation des sols et la gestion intégrée de l'eau, de la biodiversité et de la sobriété énergétique...).

Direction Contrat de Ville



> PERSPECTIVES Signature du nouveau contrat de ville et animation des projets de quartier dans chaque quartier prioritaire.

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

3.5 Favoriser la solidarité territoriale

Face aux inégalités entre territoires, la solidarité entre les communes de Grand Besançon Métropole est une condition importante du développement durable. Il s'agit de s'assurer d'un partage des richesses entre les territoires et d'offrir aux communes qui le souhaitent un accompagnement dans la mise en œuvre de leurs politiques.



Fonds « Climat »

A travers le fonds « Climat », issu de la refonte en 2023 du fonds « Centres de village » et du fonds « Isolation et Energie pour les communes », Grand Besançon Métropole soutient notamment l'aménagement d'espaces publics, la sauvegarde du patrimoine ancien, l'aménagement d'espaces naturels et la protection des ressources. En 2023, GBM a soutenu dans ce cadre 4 projets pour un montant total de 77 825 €.

Service Environnement

Aide aux communes

GBM a mis en place un dispositif d'aide pour guider les communes dans la mise en œuvre de leurs projets. Trois niveaux d'accompagnement sont possibles, depuis les études préalables jusqu'au suivi de la réalisation des travaux conduits par le maître d'œuvre. .

En 2023, 61 communes adhéraient au niveau 2B, ce qui représente 94 % de la population des 67 communes hors Besançon. 6 communes adhéraient au niveau 2A.

Le bilan de l'année est le suivant :

- **Niveau 1 (gratuit)** : 21 groupements de commandes, 3 réunions avec les services administratifs des communes, 5 formations pour les élus et les agents communaux.
- **Niveaux 2A et 2B** (avec participation financière) : 104 prêts de matériel pour l'organisation de manifestations, 61 communes suivies par les Conseillers en Energie Partagé, 62 questions traitées (39 questions juridiques ; 23 dans le domaine de l'urbanisme), 3 communes accompagnées dans le cadre de l'urbanisme pré-opérationnel.
- **Niveau 3** (sur devis personnalisé) : assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre pour 26 opérations en bâtiment et 14 opérations d'aménagement et d'infrastructure, remplacement des secrétaires de mairie pour 18 communes, rédaction des pièces administratives de marchés de 12 dossiers, 3 accompagnements en matière de concession de service public.

Service Aide aux communes

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS



Un enseignement artistique pour tous

Grand Besançon Métropole favorise l'accès de tous à un enseignement artistique (musique, danse, art dramatique...), vecteur de lien social, de partage et d'épanouissement, via notamment le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de GBM et les écoles de musique présentes sur le territoire et financées par l'agglomération.



Une éducation artistique pour tous

Le Conservatoire à Rayonnement Régional comptait en 2022/2023 près de 1 560 élèves, 99 enseignants, 70 disciplines, 80 salles d'enseignement, une salle d'orchestre et un auditorium de 280 places. Il applique des tarifs d'inscription pour les élèves du territoire en fonction du quotient familial CAF et permet ainsi l'accès de tous à ses enseignements. Les élèves peuvent louer des instruments au conservatoire. Le seuil de quotient familial CAF permet une réduction de 50 % du montant de la location.

Les écoles de musique associatives soutenues par GBM constituent une offre d'enseignement musical de proximité grâce à 11 associations réparties sur le territoire. En 2022/2023, 2 052 élèves ont bénéficié de cours individuels ou collectifs, sur des répertoires variés (musique traditionnelle, classique, jazz, musiques actuelles...), soit 6% d'élèves en plus par rapport à l'année précédente, sans encore retrouver le nombre d'adhérents de 2019.

En parallèle, GBM a renforcé son soutien à l'association Le Bastion, lieu de répétition et de pratique musicale en musiques actuelles. L'association s'adresse à tous, amateur ou professionnel, et propose des studios équipés ou non, des sessions de formation, ou de l'accompagnement.

Direction Conservatoire à Rayonnement Régional/ Direction Action culturelle



ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS



Rendre la culture accessible aux publics éloignés

Grand Besançon Métropole favorise l'accessibilité à la culture du plus grand nombre, y compris aux publics les plus éloignés. Elle soutient dans cette perspective de nombreuses actions culturelles sur son territoire, plus particulièrement dans les quartiers prioritaires.





La culture pour tous

Grand Besançon Métropole intervient comme organisateur d'événements culturels et en soutien aux acteurs culturels du territoire. Objectifs : favoriser l'organisation de spectacles pour tous et la création artistique.

Depuis 2013, GBM organise ainsi, en partenariat avec les communes, les « Mardis des rives » chaque mardi de juillet et août : habitants et touristes sont invités à assister, gratuitement, à des concerts dans les communes de GBM situées le long du Doubs. Au cours des 7 soirées réalisées en

2023, près de 12 300 spectateurs ont été accueillis, avec 10 groupes soit 46 artistes.

GBM a également accompagné les organisateurs d'événements culturels. 22 événements ou festivals ont été soutenus en 2023 sur 25 communes, dont le festival de musique « Détonation » organisé par La Rodia à Besançon, « Orgues en ville » dans 5 communes, des spectacles à voir en famille dans le cadre de « Grand 8 » dans 8 communes ...

Direction Action culturelle

Culture et territoires

En 2015, la Ville de Besançon et GBM ont signé une convention « Culture et territoires » avec l'Etat, annexée au Contrat de ville, visant à favoriser l'accès de tous à une offre culturelle de qualité, développer l'éducation artistique et culturelle, accompagner des projets culturels de territoire en lien avec les habitants et contribuer à l'aménagement culturel du territoire urbain. Les projets soutenus s'adressent aux habitants d'un ou de plusieurs quartiers Politique de la Ville tout en s'ouvrant aux autres quartiers bisontins.

En 2023, 12 projets ont été soutenus dont 5 structurants, répartis entre Planoise (4 projets), Palente Orchamps (4), Clairs Soleils (3), Montrapon (1), et 1 projet en interquartier.

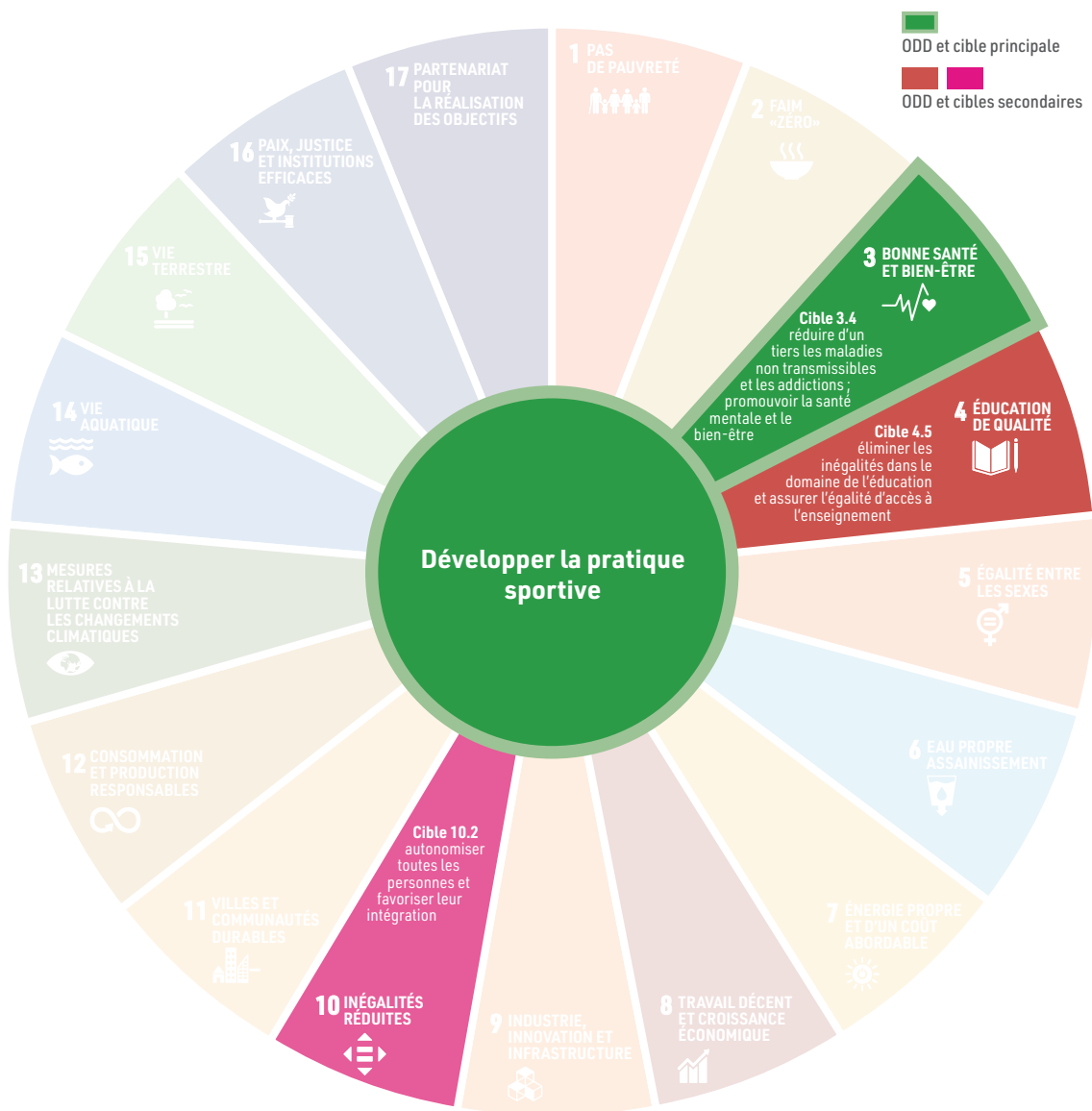
Direction Action culturelle

> PERSPECTIVES En 2024, première année du Contrat de ville à venir, le renouvellement de la convention « Culture et territoires » pour le territoire grand bisontin sera posé.

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS

4.3 Développer la pratique sportive

Grand Besançon Métropole poursuit son engagement et son appui aux structures et aux manifestations sportives afin de favoriser le développement du sport et contribuer à la santé et au bien-être de ses habitants.



GBM, territoire de l'Outdoor

L'édition 2023 du festival outdoor Grandes Heures Nature (GHN), organisé par GBM, s'est déroulée les 16, 17 et 18 juin avec des activités ouvertes à tous (initiations, randonnées, raids, VTT, randonnées kayak, marathon en relais par équipe...).

Dans le cadre de son fonds « manifestations sportives » GBM a par ailleurs accordé en 2023 un soutien financier à 21 événements sportifs ayant lieu sur le territoire de l'agglomération pour un total de 66 900 € (« Trail de Montfaucon », « Raid Handi Forts », « Trail Boucles Roses », « Championnat régional d'orientation VTT », « Vital été »...).

GBM a également soutenu des structures sportives comme Entre-Temps Escalade, Besançon BMX, l'Amicale Cycliste Bisontine, ou le SNB Canoé Kayak, pour un montant total de 53 000 € pour 2022/2023, via le fonds de soutien à la performance dans les disciplines individuelles outdoor.

Direction des Sports/Direction Projet Grandes Heures Nature



Raid X'Périence Aventure

Sport et développement durable

A l'occasion du festival GHN, la Direction Eau et Assainissement de GBM, Voies Navigables de France et l'aquarium de la Citadelle ont participé au village du festival et sensibilisé le public et les sportifs sur le cycle de l'eau. Des actions de découverte et d'initiation au Kayak ou au paddle ont également permis de compléter cette sensibilisation.

Afin de promouvoir les transports publics pour se rendre au festival, les sportifs inscrits ont obtenu un ticket de transport gratuit.

Direction Projet Grandes Heures Nature/ Direction des Sports

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS



Favoriser le développement d'un tourisme durable

Grand Besançon Métropole est une destination touristique dotée d'une offre large dont deux inscriptions à l'UNESCO, 6 musées de France et de nombreux autres sites. Forte de ses atouts, elle entend poursuivre sa politique d'attractivité et de rayonnement. Territoire composé de forêts, de rivières, et de paysages, elle souhaite par ailleurs développer l'écotourisme, qui constitue l'un des axes forts de son schéma de développement touristique adopté en 2022.



Inciter les touristes à se déplacer en mode durable

GBM adhère au collectif « Montagnes du Jura » qui a financé une campagne de communication en novembre avec la SNCF, pour inciter les touristes à se déplacer en train. Sur place, le Besançon Pass tourisme (BPT), mis en place en 2019 par GBM en partenariat avec la Ville de Besançon, permet aux touristes l'accès au réseau de transport en commun, une entrée gratuite dans plusieurs sites (Musée des Beaux-Arts, Musée du Temps, Citadelle, Fonds Régional d'Art Contemporain...) ainsi que des réductions pour le Musée de Nancray, la base d'Osselle et sur la location de vélos à assistance électrique. Les ventes du BPT sont passées d'environ 1800 en 2022 à près de 2000 en 2023.

Service tourisme

Structurer et valoriser les activités écotouristiques

GBM a accompagné en 2023 les professionnels et acteurs locaux dans la structuration d'offres d'activités écotouristiques (randonnées kayak, sites guidées à vélo, promenade cueillette et atelier de fabrication de cosmétique...). Afin de valoriser ces offres, GBM a déployé des actions de promotion (campagne de communication via affichage et en ligne, relations presse donnant lieu à de nombreuses retombées en termes de publications) et missionné l'office de tourisme pour assurer leur commercialisation.

Service tourisme

Rénover et gérer les équipements touristiques dans une optique de développement durable



Rénovation de la base d'Osselle

En 2023, Grand Besançon Métropole a poursuivi les travaux d'aménagement de la base d'Osselle prenant en compte les prescriptions relatives à la protection et à la préservation de l'environnement dans ce site situé en zone inondable.

GBM a par ailleurs poursuivi l'entretien du réseau de sentiers pédestres et VTT, notamment grâce à l'appui du réseau de veilleurs bénévoles.

Enfin, les haltes fluviales du Moulin St Paul et de Deluz ont, comme les années précédentes, bénéficié du label environnemental « Pavillon Bleu ».

Service tourisme

> PERSPECTIVES Renouvellement de la campagne avec la SNCF au printemps 2024. Poursuite de la structuration et de la valorisation des activités écotouristiques. Poursuite de la modernisation et de l'adaptation des équipements touristiques (mise en service de la base d'Osselle restructurée, travaux de rénovation sur le camping de Besançon-Chalezeule et les haltes fluviales).

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES / ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Pour une agriculture durable de proximité et la consommation de produits locaux

Grand Besançon Métropole participe depuis plusieurs années au développement d'une agriculture durable de proximité et d'une consommation de produits locaux, notamment via sa pépinière créée en 2014 à Chalezeule qui accueille des maraîchers en agriculture biologique testant leur projet. L'espace test dispose d'un magasin « Graines de maraîchers » qui fournit des légumes bio.





Pépinière d'activités maraîchères

La pépinière de GBM accueille à Chalezeule depuis 2014 des maraîchers en agriculture biologique testant leur projet. Pour ce faire, les Jardins de Cocagne accompagnent techniquement les porteurs de projets. Ces derniers bénéficient également de l'accompagnement d'une coopérative d'activités, Coopilote, qui leur apporte un hébergement juridique et un appui en matière de comptabilité et gestion. Les personnes accueillies à la pépinière ont aujourd'hui développé leurs activités à proximité de Besançon.

En 2023, deux maraîchers étaient en test sur le site des Andiers à Chalezeule ainsi qu'un collectif de 7 personnes. Un quatrième espace sur un terrain communal de Montfaucon a permis à un maraîcher plus expérimenté de bénéficier de l'appui de Coopilote et de s'inscrire dans le parcours à l'installation. Tous ces maraîchers commercialisent leurs légumes bio dans l'agglomération. Ils visent un public de particuliers (abonnement à des paniers hebdomadaires, approvisionnement d'épiceries bio locales ou de restaurateurs).

Service Environnement

Soutien à la formation

Depuis 2010, GBM soutient les actions de repérage de porteurs de projet d'installation agricole et l'animation de la formation « De l'idée au projet d'installation agricole » par l'Association de Formation Collective à la Gestion (AFOG). En 2023, l'association a organisé un café sur le thème du foncier et une formation de 10 jours sur la structuration de projets agricoles, suivie par 11 stagiaires.

Service Environnement

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES / ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Agir ensemble pour une agriculture locale et une alimentation saine et accessible au plus grand nombre

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de l'agglomération bisontine, initié par GBM avec la Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs – Belfort et formalisé en 2020 par la signature d'une charte par 14 partenaires, a pour objectif de fédérer les différents acteurs du territoire afin de favoriser une alimentation saine et accessible au plus grand nombre, en privilégiant un approvisionnement local.



Projet Alimentaire Territorial (PAT)

En 2023, les actions menées par GBM dans le cadre du PAT ont été les suivantes :

- **l'animation générale du PAT** : 2 comités par an permettant de rassembler les partenaires, faire le point sur leurs plans d'action respectifs et projections à venir (constitution de groupes de travail, regroupement de moyens...).
- **l'appui à l'élaboration de PAT communaux**, via le financement d'une prestation d'accompagnements des communes de GBM : Devecey, Mamirolle et Geneuille ont conclu un partenariat avec GBM en 2023 dans ce cadre, suite à des réunions publiques, à l'établissement de diagnostics et à des échanges avec les élus pour mettre en place des plans d'action. Une première action a été organisée en décembre 2023 sous la forme d'un atelier de sensibilisation à l'installation agricole afin de recueillir les avis des agriculteurs et des maires soucieux de procurer une alimentation saine et de proximité à la population locale.
- **la participation au projet « Du Local pour tous »**, porté par la Ville de Besançon, en collaboration avec le CCAS, a pris une autre forme au cours de l'année pour donner naissance à un jardin nourricier conduit par la Direction Biodiversité et Espaces verts. L'ensemble des légumes produits est destiné à la banque alimentaire.
- **la mise en œuvre de la démarche « Mon restau responsable »** au sein de la cuisine de l'école nationale de laiterie (ENIL) pour une alimentation saine et de qualité.
- **l'organisation de 22 ateliers cuisine** pour une alimentation saine et respectueuse de l'environnement pour les habitants et les étudiants, en partenariat avec la MJC Clairs-Soleils, l'association Familles rurales Franois/ Serre-les-Sapins, et le CROUS.
- **la participation à des groupes de travail** sur les thèmes suivants : restauration collective, foncier, gaspillage alimentaire, création d'une filière « légumineuse ».



Service Environnement

Lutte contre la précarité étudiante

En 2023, GBM a soutenu deux associations luttant contre la précarité étudiante : l'association « BAF » gérant des épiceries sociales et solidaires à la Bouloie et sur les Hauts-du-Chazal, permettant aux étudiants d'avoir accès à des denrées alimentaires, produits d'hygiène et fournitures de bureau pour des prix réduits, et l'association « Les Josettes Bisontines » qui organise des redistributions mensuelles en centre-ville.

Direction Economie, Enseignement Supérieur, Emploi et Commerce

> PERSPECTIVES 2024 Deux communes supplémentaires pourraient conclure un partenariat avec GBM en 2024 pour développer un projet alimentaire communal. Le PAT de l'agglomération bisontine est labélisé au niveau national depuis 2021. GBM envisage de candidater début 2025 à un niveau de labellisation de niveau 2 (actions nouvelles et plus poussées) auprès du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES / ÉCONOMIE CIRCULAIRE

5.3 Inciter à la réduction des déchets

Réduire la quantité de déchets que nous produisons est essentiel pour diminuer notre impact écologique. Des actions sont menées chaque année par le Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets (SYBERT) dont GBM est membre, pour inciter les habitants et les organismes publics et privés à veiller au volume de déchets générés par leurs activités.



Sensibiliser à la réduction des déchets

Dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2021-2026, le SYBERT a poursuivi ses actions de sensibilisation visant à réduire la production de déchets : animations scolaires, découverte du centre de tri des recyclables, stands lors de manifestations locales, animations de quartier... En 2023, 150 demi-journées ont été organisées, permettant la sensibilisation de 3 000 personnes, dont 1 500 enfants.

SYBERT

Subvention à l'achat de protections hygiéniques lavables

Les tampons et serviettes hygiéniques jetables ne sont pas recyclables et représentent, avec les autres textiles sanitaires (couches, mouchoirs, cotons...), 13% des ordures ménagères résiduelles françaises, soit plus de 30 kg de déchets par an et par habitant selon l'ADEME. Depuis 2023, le SYBERT propose une subvention à l'achat de protections hygiéniques lavables afin de permettre aux femmes d'avoir accès à des produits plus sains. L'aide est plafonnée à 50 € par bénéficiaire pour l'achat de serviettes hygiéniques lavables, de coupes ou de culottes menstruelles. En 2023, 145 personnes ont bénéficié de cette subvention.

SYBERT

Service de prêt gratuit d'un kit d'essai et location de couches lavables

Le SYBERT propose également son soutien aux familles souhaitant tester les couches lavables pour enfant, en mettant à disposition des kits d'essai gratuits contenant une quinzaine de changes de 5 à 6 marques différentes. Le coût de location d'un kit est de 30 € par trimestre.

SYBERT

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES / ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Valoriser la matière organique issue des déchets

Le tri et la valorisation de la matière organique issue des déchets permettent de diminuer le volume des déchets partant à l'incinération. Grand Besançon Métropole et le SYBERT organisent des actions auprès du grand public et des professionnels pour valoriser cette matière.



Faciliter la collecte des biodéchets

Au 1^{er} janvier 2024, le tri des déchets alimentaires et leur valorisation devient obligatoire pour tous. La collectivité est tenue de mettre à disposition des usagers des solutions leur permettant de répondre à cette obligation. En lien avec ses adhérents, le SYBERT a fait le choix de déployer, partout où cela est possible, le compostage de proximité :

- vente de composteurs individuels : 674 composteurs vendus en 2023,
- compostage en pied d'immeuble : 15 nouveaux sites inaugurés en 2023, permettant de desservir 860 logements supplémentaires,
- compostage de quartier et de village : 26 nouveaux sites ouverts en 2023, soit un doublement du nombre de sites accessibles aux habitants.

L'expérimentation de la collecte des biodéchets en Points d'Apports Volontaires (PAV) mobiles de la zone Pasteur, initiée en 2022, a pris fin en 2023. Objectif : proposer aux habitants du centre-ville des moyens de trier leurs biodéchets sans ajouter de mobilier urbain dans un secteur limité en espace. Deux fois par semaine sur des permanences de 2 heures, 144 foyers (291 habitants) ont participé à la collecte, avec 102 kg de biodéchets récoltés en moyenne par semaine.

Le bilan de l'expérimentation a servi de base pour la construction d'un service pérenne de collecte des biodéchets en PAV mobiles à plus grande échelle. Celui-ci permettra d'être en conformité avec l'obligation de proposer aux usagers un moyen de trier les biodéchets à partir de 2024, et de poursuivre l'objectif de réduction des ordures ménagères résiduelles.



SYBERT, Direction Gestion des déchets

Valoriser les déchets verts

Le SYBERT a poursuivi le développement de la filière agricole de valorisation des déchets verts par co-compostage avec une trentaine d'agriculteurs partenaires, pour les 9 déchetteries (sur 16) équipées de plateformes de réception des déchets verts. En 2023, 66 opérations de broyage ont été réalisées et 64 andains constitués. Au total, 9 620 tonnes de déchets verts ont été valorisées par co-compostage au champ (soit 87 % du tonnage total de déchets verts).

Le SYBERT souhaite par ailleurs inciter les communes et leurs administrés à valoriser

leurs déchets verts sur place, afin de favoriser un retour au sol de la matière organique et d'éviter leur transport en déchetterie. Pour répondre à cet objectif, il a fait l'acquisition en 2023 de deux broyeurs multi-végétaux, de capacité professionnelle. Une expérimentation est en cours sur 4 communes tests, avec l'objectif de proposer ce service à l'ensemble des communes en 2024.

SYBERT

> PERSPECTIVES 2024 Déploiement à partir de 2024 d'un service régulier de collecte de biodéchets en PAV mobiles au centre-ville. 6 sites permettront aux 8 000 habitants n'ayant pas accès à un site de compostage de déposer leurs biodéchets aux jours et heures prédéfinis.

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES / ÉCONOMIE CIRCULAIRE

5.5 Faciliter le tri et le recyclage des déchets

Le tri des déchets et leur recyclage, ou leur valorisation, permettent de diminuer le volume des déchets partant à l'incinération. La sensibilisation au tri et sa facilitation par la mise en place d'équipements dédiés permettent d'accroître le nombre de déchets triés.





Déploiement de 15 stations de tri sur le quartier de Planoise pour faciliter le tri des recyclables

Depuis 2 ans, 8 adresses du quartier de Planoise bénéficient de conteneurs extérieurs pour les emballages recyclables en lieu et place des bacs jaunes. Cette expérimentation visant à inciter au geste de tri présentant un bilan encourageant, ce dispositif s'étend progressivement : en 2023, 15 nouvelles stations de tri ont pris place dans le quartier. Des actions de sensibilisation à chaque installation permettent une information fiable, efficace et accompagnent les usagers à changer leurs habitudes de tri.

La mise en œuvre de cette nouvelle modalité de collecte s'est orientée autour de trois axes stratégiques contractualisés avec les bailleurs sociaux : améliorer le cadre de vie des habitants, maîtriser les charges, et adapter les locaux à déchets.

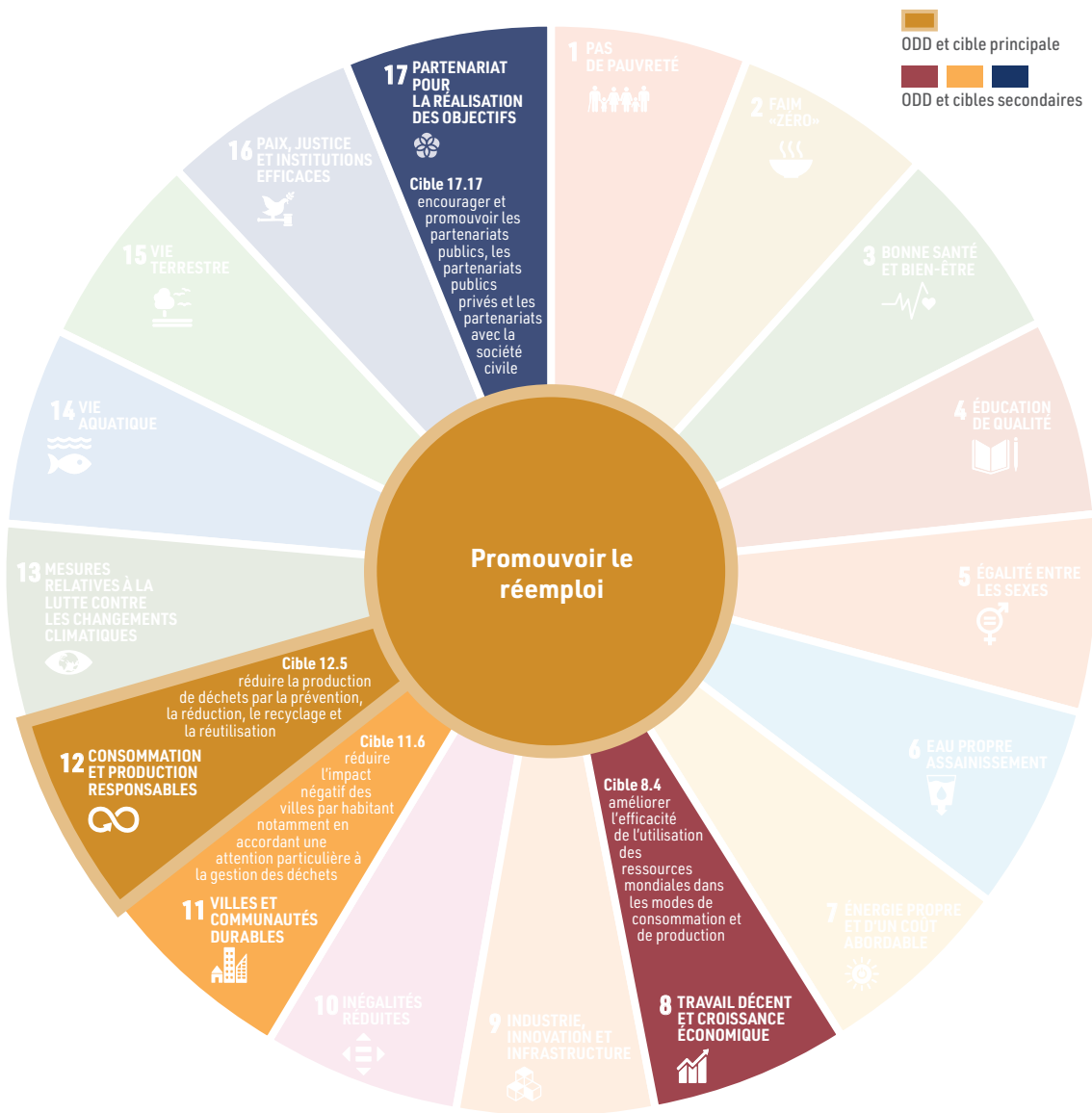
Direction Gestion des déchets

> PERSPECTIVES 2024 À terme, installation de 90 stations de tri à Planoise : la collecte des emballages recyclables se fera uniquement par points d'apports volontaires.
Articulation avec le réseau de composteurs déployés par le SYBERT sur le quartier.

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES / ÉCONOMIE CIRCULAIRE

5.6 Promouvoir le réemploi

Une économie durable passe par une utilisation plus rationnelle des ressources, notamment par une optimisation de leur usage et leur réutilisation. Les acteurs publics ont un rôle important à jouer en la matière, tant dans leurs propres actions que dans la sensibilisation du grand public et des entreprises.



Favoriser le réemploi de matériaux par les entreprises

Depuis 2018, GBM déploie une animation territoriale et partenariale sur le réemploi des matériaux dans le Bâtiment. Cette démarche s'appuie notamment sur le chantier pilote du bâtiment N de l' Arsenal porté par le Rectorat de Besançon.

En 2023, GBM a ciblé sur ce sujet quatre rencontres du dispositif « Les Midis du bâtiment innovant » visant à sensibiliser des professionnels à la rénovation énergétique performante des bâtiments. Notons tout particulièrement la visite et inauguration de la matériauthèque éphémère du projet l'Intemporel conduit par SMCI avec plus de 110 personnes, ainsi que la rencontre de la communauté de réemploi territoriale favorisant les échanges concrets entre acteurs locaux.

Cette dynamique incite également les partenaires de GBM à avancer sur les questions d'économie circulaire : organisation de formations, de rendez-vous spécifiques pour les artisans et les publics en insertion, accompagnement des entreprises.

En 2023, GBM a par ailleurs signé une convention avec France active Franche-Comté, dans le cadre de la démarche Générateur Bourgogne Franche-Comté, pour définir l'opportunité de réemploi des matériaux du BTP et la création d'une matériauthèque sur le bassin de vie de Besançon.

Service Environnement

Promouvoir le réemploi auprès du grand public

Don à l'abri de la

Fête du Réemploi et de la réparation

dimanche 19 novembre • Thise
10h-17h • Salle des fêtes • Entrée libre

GRATIFERIA (marché gratuit) Déposer vos objets et textiles en bon état et fonctionnels le samedi 18 novembre, à la salle des fêtes, de 10h à 15h.

A 10h30, SPECTACLE "CLASSE VERTE"
de la Cie Robert et moi, pour toute la famille

Et toute la journée...
FABRICATION DE PRODUITS MÉNAGERS NATURELS • CUISINE ANTI-GASPI • ATELIER COUTURE • CONSEILS À LA RÉPARATION (ÉLECTROMÉNAGER, VÉLO ET INFORMATIQUE) • STANDS D'INFORMATION SUR LE COMPOSTAGE, LE RETOUR DE LA CONSIGNE DE VERRE, LES COUCHES LAVABLES... - Lots zéro déchet à gagner - Bouvette et bank d'autres...

sybert.fr • 03 81 21 15 60

SYBERT

Une des actions du programme de prévention du SYBERT consiste à promouvoir la réutilisation des objets : ce dernier a organisé la deuxième édition de la Fête du Réemploi et de la Réparation à Thise le 19 novembre 2023 avec plus de 520 visiteurs. Les acteurs locaux y ont présenté leurs activités : pratiques zéro déchet, conseils d'entretien et réparation de vélos, conseils d'entretien pour l'électroménager, diagnostic et réparation de matériels informatiques, réemploi des emballages en verre, atelier couture... Un espace Gratiferia était également organisé permettant à chacun de donner/récupérer des objets d'occasion gratuitement.

Par ailleurs, dans le cadre d'une convention avec GBM, le collectif d'architectes et d'urbanistes Hôp Hop Hop a animé un atelier de construction de mobilier pour le grand public à partir de matériaux ressources collectés sur le chantier de l' Arsenal.

SYBERT, Service Environnement

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES / ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Pour une consommation numérique responsable

Le numérique a un impact fort en matière environnemental tant pour le climat (émission de gaz à effet de serre) qu'en matière d'utilisation de ressources et de production de déchets. Les acteurs publics ont un rôle important dans la mise en œuvre d'une politique de sobriété numérique.



Développer une politique de sobriété numérique

En 2023, le programme de travail de GBM établi au titre de l'article 35 de la loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique, a priorisé des actions concernant la réduction du parc des équipements numériques utilisés par les agents, le taux d'équipement constituant un des facteurs les plus importants de l'empreinte écologique du numérique d'une organisation. Au cours de l'année, plus de 500 ordinateurs ont été retirés du parc grâce à une modification des critères d'attribution et à la suppression systématique d'équipements non indispensables.



La décision a également été prise de supprimer progressivement les postes téléphoniques des bureaux des agents dotés d'ordinateurs portables et de les remplacer par une application de téléphonie sur l'ordinateur. Plus de 1300 postes téléphoniques sont à moyen terme concernés et l'action a été engagée en 2023.

Lors des achats de matériel, une attention particulière est apportée aux consommations énergétiques des équipements, avec un choix systématique vers les équipements les moins énergivores, et sur la performance de ces équipements, dans l'objectif de porter la durée d'utilisation des équipements nouvellement acquis de 5 à 7 ans et de réduire la fréquence de leur renouvellement.

Des actions ont également été conduites afin de préparer les conditions d'un réemploi important des équipements en fin de vie qui sera opérationnel dès 2024.

Dans un autre domaine, une attention particulière a été apportée dès 2023 aux développements informatiques réalisés en interne afin de mettre en œuvre des principes d'écoconception, grâce auxquels les services en ligne proposés par la collectivité à ses administrés restent sobres et à la portée du plus grand nombre en ne participant pas à l'escalade technologique conduisant à ce que l'usage numérique nécessite des ressources toujours accrues. Ainsi les développements réalisés relèvent tous dès maintenant des plus hauts niveaux de l'éco index des sites web (index A ou B).

Direction des Systèmes Informatiques

> PERSPECTIVES 2024 Le programme de travail élaboré prévoit de réaliser en 2024 un bilan carbone destiné à mesurer l'empreinte du système informatique de GBM conformément aux normes et référentiels existants, préalable nécessaire à la mesure ultérieure des résultats des mesures de réduction mise en place.

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES / ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Pour des achats et marchés publics socialement et écologiquement responsables

Les achats publics représentent en France près de 10 % du PIB. Ils constituent un levier d'action important en matière environnementale et sociale. Grand Besançon Métropole s'inscrit dans cette démarche d'achats responsables depuis plusieurs années. En 2021, GBM, la Ville de Besançon et le CCAS ont adopté un Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER).



Bilan 2023 du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER)

L'achat public, en tant qu'outil de mise en œuvre des politiques publiques portées par nos collectivités joue un rôle fondamental pour accompagner les transitions écologiques et sociales et améliorer l'efficacité de la dépense publique.

Dans un souci d'exemplarité de nos collectivités, un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) pour GBM, la Ville de Besançon et le CCAS a été adopté en 2021, afin que l'ensemble de nos achats publics prennent en compte les objectifs de développement durable dans leurs dimensions économiques, sociales et environnementales. L'adoption du SPASER renvoie une image de responsabilité en faveur du développement durable auprès des opérateurs économiques locaux, de la société civile et de l'ensemble des citoyens.

Le SPASER détermine les objectifs de politique d'achat comportant des éléments à caractère social, visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés, ou des personnes défavorisées, et des éléments à caractère écologique ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs. Ce schéma contribue également à la promotion d'une économie circulaire.

Il se décline en 3 axes et fixe un objectif annuel de 70% de marchés >90K€HT attribués avec au moins une disposition environnementale et/ou sociale (conditions d'exécution, spécificités techniques, critères d'attribution, label/certification...).

Les 3 axes du SPASER sont les suivants :

1. Prendre en compte la transition écologique, la biodiversité, les impacts environnementaux et la santé dans nos achats publics.
2. Favoriser la commande publique éthique, inclusive et socialement responsable.
3. Simplifier et faciliter l'accès à la commande publique pour le tissu économique local.

Direction des Systèmes Informatiques

SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT
ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES
SPASER



CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES / ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Indicateurs cités dans le SPASER

Cités dans le SPASER

2023	
Nombre de marchés GBM attribués > 90 K€	261

		GBM	
		Nombre	Taux
Axe 1	Nombre / taux de consultations attribuées > 90K€ HT intégrant une condition d'exécution environnementale	69	26,44 %
	Nombre / taux de consultations attribuées > 90K€ HT intégrant une certification ou un label environnemental comme condition d'agrément de la candidature	6	2,30 %
	Nombre / taux de consultations attribuées > 90K€ HT intégrant un critère environnemental d'analyse des offres	124	47,51 %
Axe 2	Nombre de marchés attribués avec une clause sociale comme condition d'exécution	49	18,77 %
	Nombre d'heures annuelles réservées à l'insertion et traduction en équivalent temps plein (ETP)	39 772 h	24,7 ETP
	Nombre de bénéficiaires et profils	194 bénéficiaires 173 hommes 21 femmes 95 personnes issues de la géographie prioritaire de la Ville de Besançon et 18 personnes résidant dans une commune de GBM	
Axe 1 et 2	Pourcentage de marchés attribués > 90 K€ HT comprenant au moins une disposition sociale et/ou environnementale	70,50 %	
Axe 3	Nombre de marchés > 90K € HT attribués aux entreprises du Grand Besançon	103	39,46 %
	Nombre de marchés > 90K€ HT attribués aux entreprises du département du Doubs	137	52,49 %
	Nombre de marchés > 90K€ HT attribués aux entreprises de la région Bourgogne Franche-Comté	179	68,58 %
	Délai moyen de paiement	16,91 jours	

Données au regard des années précédentes

- Pourcentage de marchés attribués > 90 k€ HT intégrant une condition d'exécution environnementale :

2023 : 26,44%	2021 : 23,94%
2022 : 41,18%	2020 : 18,06%
- Pourcentage de marchés attribués > 90 k€ HT intégrant un critère environnemental d'analyse des offres

2023 : 47,51%	2021 : 56,91%
2022 : 61,76%	2020 : 19,44%
- Nombre d'heures d'ETP créées par des clauses d'insertion dans les marchés publics

2023 : 39 772 heures d'insertion réalisées, soit 24,7 ETP	2021 : 30 870,18 heures d'insertion réalisées, soit 19 ETP
2022 : 31 495 heures d'insertion réalisées, soit 19,5 ETP	2020 : 12 232,01 heures d'insertion réalisées, soit 7,6 ETP
- Pourcentage de marchés attribués >90K€HT comprenant au moins une disposition sociale et/ou environnementale

2023 : 70,50%	2021 : 67,55%
2022 : 78,43%	2020 : pas de statistique comparable.

Indicateurs complémentaires non cités dans le SPASER

- **Volume en m³ d'eau potable économisée via le marché de prestations de curage de réseau :**
2 522 m³ (4 920 m³ en 2022).
- **Volume en m³ de remblais recyclés et réutilisés via le marché de création de branchement eau potable et assainissement :**
762 m³ (642,88 m³ en 2022).
- **Volume de matériaux recyclés utilisés dans les chantiers suivis par la Direction Grand Travaux :**
1 634 m³ (930 m³ en 2022).
- **Volume de matériaux du chantier réutilisés sur les chantiers de la Direction Grand Travaux :**
8 079 m³ (42 452 m³ en 2022).
- **Nombre d'opérations de travaux en cours intégrant l'utilisation de matériaux biosourcés :**
6 (pas de chiffre disponible pour 2022).

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES / ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Illustrations de certains marchés spécifiques attribués en 2023

Travaux d'aménagement de la base de loisirs d'Osselle-Routelle

Dans un contexte de réchauffement climatique et de raréfaction des ressources en eau, GBM a souhaité avoir recours à la mise en place de « toilettes sèches à lombricompostage » sur la base de loisirs d'Osselle. Un lot spécifique « toilettes sèches » a donc été lancé et analysé sur la base d'un critère environnemental consistant en la description des modalités techniques permettant d'assurer la résilience du dispositif vis-à-vis des inondations et l'absence de risques de pollution du milieu naturel.

Les titulaires des lots 1 (VRD) et 2 (espaces verts) du marché ont été jugés sur la base d'un critère relatif à l'environnement et aux déchets :

- moyens mis en œuvre pour minimiser l'impact environnemental du chantier (ressources, émissions),
- gestion des déchets, SOGED (Schéma d'Organisation et de Gestion des Déchets) à l'appui ; filières et destinations des déchets produits par le chantier,
- moyens mis en œuvre pour protéger l'environnement du chantier vis-à-vis des différents risques et nuisances.

L'exécution des lots 1 et 2 de cette opération comportent une clause sociale qui impose une réservation d'un volume d'heures à des demandeurs d'emploi au sein de chacun des lots (au total 930 heures).

Prestations de collecte des déchets ménagers sur 51 communes de GBM

L'exécution de ce marché comporte une clause sociale qui impose une réservation de 600 heures par an à des demandeurs d'emploi (soit 3 000 heures sur la durée totale du marché).

Le titulaire a également été jugé sur la base d'un critère développement durable et sécurité dans l'organisation de la collecte.

Collecte et gestion des biodéchets alimentaires des ménages en apport volontaire mobile sur le secteur du centre-ville de Besançon

Dans le cadre de la loi AGEC (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire), les collectivités doivent, au 31/12/2023, avoir généralisé le tri à la source des biodéchets sur leur territoire.

GBM a défini un zonage des solutions de gestion séparée des biodéchets mises à disposition des ménages. C'est ainsi que le compostage est retenu comme solution pour l'essentiel de son territoire hormis une partie du centre-ville historique de Besançon. Sur ce secteur, l'espace public et privé est très contraint et peu propice au compostage de proximité. C'est pourquoi, depuis avril 2022, une collecte des biodéchets en Point d'Apports Volontaires Mobile (PAVM) est expérimentée autour de la place Pasteur et s'opère en mode doux (sans moteur thermique et non polluant) et respecte ainsi les conditions d'accès au secteur réglementé du centre-ville de Besançon.

Les résultats positifs de l'expérimentation ont conduit GBM à lancer un marché permettant de mettre en œuvre cette solution de collecte en PAVM pour une partie du centre-ville de Besançon.

Le titulaire a été jugé sur la base d'un critère de performance en matière de protection de l'environnement décomposé comme suit :

- développement durable : politique en matière de développement durable,
- performance des matériels et logistique de transport : adéquation du mode doux proposé, optimisation transport dans le centre-ville de Besançon et hors centre-ville,
- valorisation des biodéchets.

Accord-cadre pour travaux de réseaux d'eau et d'assainissement

Cet accord cadre de 13 lots contient 5 lots avec une clause sociale qui impose une réservation de 35 heures par tranche de 70 000 € HT de travaux à des demandeurs d'emploi.

Les titulaires ont par ailleurs été jugés sur la base :

- d'un critère relatif à la gestion des déchets,
- d'un critère relatif à la démarche « Responsabilité Sociétale des Entreprises » (RSE) dans le cadre des chantiers de réseaux, décomposé comme suit :
 - volet social et sécurité avec notamment :
 - sur le plan social : pratiques sociales dans l'entreprise de façon à assurer le bien-être des employés (vêtements de travail, pause méridienne, formation, douches...),
 - en matière de sécurité : installation de chantier (entretien), maintien et respect des règles d'hygiène et de sécurité, signalisation, barrière, vérifications périodiques, propreté, marquage/piquetage, documents présents sur le chantier.
 - volet environnemental avec notamment :
 - le réemploi/réutilisation, stratégie de la part de l'entreprise,
 - la minimisation de l'impact environnemental : optimisation du trajet, motorisation des engins et véhicules, pratique courante sur un chantier,
 - les mesures prises en matière de protection de l'environnement au niveau de la zone de stockage, en cas de fuite hydraulique.



environnement@grandbesancon.fr